

1921

12 Janvier 1921

Province de Québec

Municipalité de la Ville de Drummondville

A une séance régulière du Conseil Municipal de la Ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du Conseil mercredi le 12 Janvier 1921, dont présents M. Cap. Gareau, Maire et M. M. les échevins A. Mercure, Cap. Lindsay, C. A. Sicotte, ad. Burz, formant le quorum du Conseil sans la présence de M. le Maire.

Les Minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

M. Napoleon Lindsay propose seconde par M. A. Mercure que les comptes suivants soient approuvés et le Trésorier autorisé à les payer adopté.

Hôtel d'agence \$120.00 H. Pellerin & fils 100 + 2.50 ✓
 S. C. P. 360 + 4.82 + 17 D. Bell Telephone 177.76 ✓
 Écomarché 50.00 H. C. P. 20.75 N. Baudoin Baking 36. ✓
 J. C. Faucher 78.25 Ep. Archambault 54.63 Fournier 6
 H. de Gaillard & 3 H. Gareau 17.60 Loun. Provençal 2.751.88
 R. Jauelle 10.50 H. C. Béland 15. Labat de la Rose 124.20
 17.85 + 147.30 A. Mercure 94.10 Leo Blanctell 550.270.40
 A. Mercure 24.50 Daigle 7.90 H. C. Béland 130.180 99.90
 J. A. Nadeau 2557.95 + 4047.84 + 450.470.53 + 165.746.3
 Bratmanoff 254.70 ✓

M. Adelard Héon fait application au Conseil pour la position de gardien des pompes dans le cas où elle demeurerait vacante.

Le Greffier met devant le Conseil un projet de bail par lequel le Gouvernement fédéral consent à louer pour le somme de \$1 par an le bureau nécessaire pour l'établissement du bureau posté près du Pont sur le canal. Il est proposé par M. C. A. Sicotte secondé par M. Napoleon Lindsay que le Maire et le Greffier sachent autoriser à signer pour et au nom de la ville le projet de bail ci-dessous mentionné adopté.

Il est proposé par M. A. Mercure secondé par M. C. A. Sicotte que ce Conseil s'assure à

mercredi le 19 Janvier 1921 adopté.

Municipalité
GreffierCap. Gareau
Maire

19 Janvier 1921

Province de Québec

Ville de Drummondville

A une séance régulière du conseil Municipal de la Ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du Conseil mercredi le 19 Janvier 1921, étant un ajournement de la séance du 12 Janvier 1921. Dont présents M. Cap. Gareau, Maire et les échevins A. Lindsay, A. Mercure, J. O. Chevalier Faute de quorum la séance est adjournée à mercredi le 26 Janvier 1921.

Municipalité

Greffier.

Cap. Gareau

J. O. Chevalier

26 Janvier 1921

Province de Québec

Ville de Drummondville

A une séance régulière du Conseil Municipal de la Ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du Conseil étant un ajournement de la séance du 12 Janvier 1921, des 12 ajournées au 19 et du 190 le jour mercredi le 26 Janvier 1921.

Sont présents M. Cap. Gareau, Maire et M. M. les échevins A. Mercure, J. W. St Ongé, A. Lessard, Cap. Lindsay, ad. Burz, C. A. Sicotte, J. O. Chevalier, formant le quorum du Conseil sans la présence de M. le Maire. Les Minutes des deux dernières séances sont lues et approuvées. Le Greffier fait lecture de l'avis d'ajournement à cette séance et le confirme constatant qu'il a été signifié à tous les échevins absents à la séance du 19 courant. Il est proposé par M. J. W. St Ongé secondé par M. A. Mercure que les comptes suivants soient approuvés et le Trésorier autorisé à les payer. adopté. Caoudan Municipal Taxe 1. \$14.00 Cap. Gareau \$100.00 L. Pago \$10. H. Pellerin & fils 125.74 Alarmes 10.25 + 21.55 N. Baudoin 2.70 Lots à faire 90.18 83.71 P. Hébert \$25.50 ✓

mes d'Hebat 17.15 J.L. Marchesseau 30.30
 S. P. Co. 184.18 + 175⁵⁰ + 2280ds, 42ds, 1.72 = 318⁵⁰
 3.75 + 3⁵⁰ 2 J. L. Lemire 60. J. G. Nadeau 270 = 375.
 Montmarquette 400. J. L. Lemire 70 0 Dossinette
 1.75 Kapital st. Justine 55.50 or Lahard 8.50.

Le Greffier fait lecture d'une lettre de M. J. G. Ducharme et lui informant le Conseil qu'il lui accorde 60 jours à partir du 19 courant pour acheter au prix de \$2500.00 complant les lots suivants; savoir 50-1, 50-3, 50-2, 50-4, 50-5, 50-6, 50-8, etc. Il est proposé par M. A. Mercure secondé par M. Oscar Leclair que le conseil accepte cette offre sujet à l'approbation des élections municipales qui seront appelés à voter sur un règlement autorisant l'achat et le paiement du terrain ci-dessus.

M. Hoap Lindsay propose secondé par M. A. Mercure que ce Conseil se déclare prêt à accorder une récompense de \$15 à toute personne qui dénoncera au Conseil celui qui malicieusement mentira. Sélection, vot ou enlèvement tout propriétaires de cette ville et une récompense de \$5 lorsque la propriété ci-dessus seront endommagées sans malice et par inadvertance accepté.

M. A. Mercure donne avis de motion que il proposera un règlement à l'effet d'obliger les industriels à faire au Conseil une liste de leurs leurs emplois en donnant l'adresse de chacun deux.

Le Greffier fait lecture de cette lettre de M. P. G. Robitaille, offrant sa résignation comme échevin pour le siège No 1 du Quartier Nord de cette ville ou qu'il a vendu toute ses propriétés à Drummondville. Il est proposé par M. Oscar Leclair secondé par M. Hoap Lindsay que le Conseil accepte une résignation de M. Robitaille qui pendant l'essai a sa charge à faire preuve de beaucoup de soavement pour l'embellissement de la ville en ce qu'au st. Robitaille au Comité des Parcs et Embellissements. Accepté.

Il est proposé par M. A. Mercure secondé par M. J. G. Ducharme que l'agencement de la bûche soit autorisé à acheter de la pierre des champs à raison de 0.85 cent par 1000 lbs, la pose étant à la charge de la bûche.

adopté

Considérant que la crise actuelle du chômage attirait évidemment grand nombre des ouvriers de Drummondville. Considérant qu'il serait facile d'y rimider dans une large mesure, en continuant la construction des maisons dont les fondations sont faites.

Considérant que les ouvriers sont prêts à subir une réduction de 55% sur les salaires payés l'an dernier, savoir: 45cts. de l'heure au lieu de 60cts.

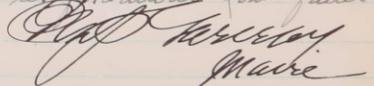
Considérant que dans les circonstances actuelles, il serait dans l'intérêt général de poursuivre ces constructions.

A ces causes il est proposé par M. A. Mercure, secondé par M. J. G. Ducharme que la Corporation poursuive la construction de ces maisons, savoir: 9 maisons de 2 logis, chaumes, et que le Maire soit autorisé à demander à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de bon vouloir accorder les arrêtés nécessaires pour faire ces constructions et pour les travaux déjà faits. Paroix: la somme de \$80.000.00 en tout.

M. J. G. Ducharme se déclare désolidoré.

M. A. Mercure se déclare en faveur de la construction des maisons déjà commencées, mais désolidoré pour la construction des maisons non commencées, mais dont les fondations sont faites.

M. Moysak


M. Mercure

2 Février 1921

Présumé ex quæque

Ville de Drummondville

à une séance régulière du Conseil Municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du Conseil mercredi le 2 Février 1921. Son président M. Hoap Gareau. Marie et à M. A. M. les échevins J. West-ougo, A. Mercure, J. A. Chastelain, C. A. Léveillé, formant quorum sans le prévenu et M. L. Stora. Le Greffier fait lecture de l'avis de convocation et ce présent assemblée

et du culte fait constatant qu'il a été signifié à faire les membres du Conseil. Les mandats de ces services secrètes sont vers et approuvées. Il est proposé par M.

A. Mercure secondé par M. J. St. Ouge que les comptes suivants soient approuvés et le Recours autorisé à les payer. J. H. Gosselin \$104. Heater \$100.00 Munro les Denney Paletti \$12. S. G. P. Co. \$16.50 A. Bird \$5.00 Liste de paye \$115.00 D. Robitaille \$55.88 b. laurier \$300 + 700 J. A. Roseau \$308 + 100. J. R. Brillant \$1275 L. G. Colman 100 Supplément de Dollars 6.12.

Le Greffier fait lecture d'une lettre de M. Arthur Lafont exigeant sa liste du 11 Mai 1920 à l'effet de faire une suspension efficace des états des banques, de s'abstenir et du marché.

Il est proposé par M. C. A. Sicotte secondé par M. A. Mercure que les services de M. A. Lafont et b. soient retenus pour l'inspection ^{sainte} des bodes, des églises puries et de ce bureau et autres lieux publics au marché et ce faire un salaire de \$300 par an, et engagé tout par la tout faire de cet engagement étant lancé au bon plaisir du conseil. Adopté.

Le Greffier fait lecture d'une résolution adoptée à la Chambre de Commerce du Comté de Drummond le 1^{er} Janvier demandant au Conseil de bien vouloir recommander à l'ordre du Gouvernement d'ici ferme pour la santé et spirituels.

M. J. A. Chevalier propose secondé par M. C. A. Sicotte que ce conseil appuie la demande de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond et recommande au l'ordre du Gouvernement que cette commission nommée par ce service d'ici ferme pour la santé en faveur le supérieur à Drummondville et de nommer à cette fin un dépositaire à Drummondville. Adopté à l'unanimité.

× Comité sur la question des dépendances curiales

Mr. Barreau fait lecture du rapport écrit le 1^{er} Mars à Drummondville et le 6^{me} Juin et de toute la correspondance échangée et approuve la position du t. M. Klop. Barreau fait lecture d'une lettre qui est à l'ordre du J. Hon. Munro de l'Assemblée Municipale concernant la demande d'une somme de \$80.000 pour logements curiaux. Il est proposé par M. A. Mercure secondé par M. J. A. Chevalier que le

HG.
ADM
J. J.

O faire pour la nomination des candidats pour remplacer M. R. A. Robitaille dans un siège dont le mandat court.

HG.
ADM
J. J.

Mani est autorisé à faire parmi celle listé au Municipality des offres Drummond. Et à adopté M. C. A. Sicotte l'ensemble, mais en faveur d'une demande de \$50.000.00. M. le Mani fait que le 17^{me} Propose par M. J. St. Ouge secondé par M. A. Mercure que le Conseil s'ajoute à prendre le 8^{me} juillet 1920.

Mercure au
Greffier

P. J. Robitaille
Maire.

7 Février 1921

Province de Québec
Ville de Drummondville

À une assemblée du Comté de l'Aqueduc tenue au Bureau du Greffier, lundi le 7 Février 1921 @ deux heures de l'après midi. Sont présents M. Klop. Barreau et A. Mercure.

Le Comté de l'Aqueduc fait rapport au conseil que fait nécessité une valise ayant été ~~oubliée~~ ^{ouverte} sur la rue St. Riel pour nettoyer les canaux d'égouts; le feu de l'eau aussi occasionné à empêché le pompe de pouvoir donner aucun pression pendant environ dix jours et à la deuxième de ces feux, le Comté de l'Aqueduc a fait brûler parti la pompe de l'ancien station pris de la Rivière à la nouvelle station pris de chez Mr. L.

Douter ce qui a occasionné une dépense d'environ de \$100. Le Comté est satisfait qu'il n'y a pas eu fait de ce fait de M. Blaquier, mais cette prudence peut être prise pour éviter de faire des suites très graves si une incendie s'était déclaré. Le Comté croit qu'il n'y a pas lieu à faire porter la responsabilité sur M. Blaquier, mais en cas d'accident au garage ne pourrait être toléré d'avis son opinion. Le Comté fait aussi rapport qu'il a engagé des hommes dont l'utilité a actuellement cessé et recommande que leurs salaires soient payés. Quant à M. Philippe Hamel nous croyons qu'il doit être payé au prix de \$15 par heure au temps pendant le temps.

Le Comté d'ordre instruction est adopté

blancs de faire ces inventaires de tous les
outils et autres matériels appartenant à la
Corporation et de faire rapport à M.
H. Gauvin l'ingénieur de la ville
Mallard
Greffier
H. G. Mallard
Greffier

8 Février 1921
Province de Québec
Ville de Drummondville
A une séance régulière du Conseil Municipal de la
Ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordi-
naires des séances du Conseil mardi le 8 Fév 1921,
étant une adjournement de la séance du 2 Fév 1921.
Sont présents M. Cap. Gauvin, Marie et M.M. les
échevins A. Mercure, J. Westrage, Dr. Leclair ad.
Bulg. J. O. Chevalier formant le quorum du conseil
sous la présidence de M. le Maire.
Les Minutes de la dernière séance sont lues et
approuvées.

Il est proposé par M. J. Westrage secondé par Dr. J. A.
Chevalier que le rapport du Comité de l'agriculture
du voto du 7 fév 1921 fût ajouté à celle du voto
approuvés. Adopté.

Le Dr. Leclair est fait d'un règlement à l'effet d'obliger
les industriels à fournir au Conseil une liste de
leurs employés.

M. Oscar Leclair propose secondé par M. A. Mercure
que l'Ingenieur de la ville soit autorisé à faire
cesser de ce piéton et de ce faire changer aux
conducteurs qui devront se faire les bous de
trottois sous le cours de l'et. Adopté.

Il est proposé par M. J. Westrage secondé par
M. A. Mercure que le Conseil s'adjoune à vendredi
le 18 courant. Adopté.

*Proviseur
Greffier*

H. G. Mallard
Maire

18 Février 1921
Province de Québec
Ville de Drummondville
Se soussigne Louis G. Cadieux, pharmacien,
de Drummondville ayant été élu échevin pour le
siège No 1 du quartier Nord de la Ville de Drummondville,
faire serment que je remplirai bien et fidèlement
les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon
jugement et capacite.
Ainsi jure devant moi et en cette
Assurement devant lui. L. G. Cadieux
Drummondville ce 18
Fev 1921
Mallard
H. G. Mallard

18 Février 1921
Province de Québec
Ville de Drummondville
A une séance régulière du Conseil Municipal de la
Ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures
ordinaires des séances du Conseil étant un adjourne-
ment de la séance du 2 février 1921, du 2 adjourné au
8 et du 8 à ce jour Vendredi le 18 Février 1921. Sont-
présents M. Cap. Gauvin, Marie, et M.M. les échevins
J. R. St. Onge, A. Mercure, A. Lindsay, H. Bully, J. A.
Chevalier, formant le quorum du Conseil sous la
présidence de M. le Maire.
Les Minutes de la dernière séance sont lues et
approuvées.

Le Greffier fait lecture du rapport de l'élection
de M. L. G. Cadieux comme échevin du siège No 1
du quartier Nord de cette ville, tenus le 17 courant.
M. A. Mercure propose secondé par M. A. Lindsay
que les comptes suivants soient approuvés à
la Secrétaire Trésorier autorisé à les payer.
Southern Canada L. Am. \$ 550 + 1250 Garth Co 414 22
Crawford Ltd \$ 9.66 Ep. archambault 6.68
A. A. Marceau \$ 20.00 L. Gauvin \$ 2.00 Paris de
champs \$ 374.49 Leslie et fils 250.30 + 97.50 = 347.80
Devois Generaux 31.67 Ag lemine 11.20 J. Gauvin \$ 20

Dommages Telephone de \$30.00 J. Laurier ✓
 Abus par 1920 403^e 31.78 + 186.35 Dame
 Groulx 6^e clo. Leo Blanchette ✓ 59^e N. Electric 45.71
 Dame Gaillard p. 3. J. S. Rousseau 100^e + 200. J. S.
 Cauchon 450 J. Belot 7^e P. Hamel 70 J. Robichaud 53.40
 J. Hartin \$284.44 Leo Blanchette 1000 J. G. Roseau
 575. ✓ 40 Cours H. 323.78 Leo J. Lévesque 450
 Leclerc est fait d'une lettre au M. ministre, sans-membre des affaires Municipales informant le Conseil que par arrêté ministériel en date du 15 octobre une somme de \$60000. a été allouée pour la construction de logements sociaux.

Il est proposé par M. Napoléon Lévesque secondé par M. A. Mercier que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation ce qui sera nécessaire pour la construction de logements sociaux et que le Trésorier soit autorisé de la compagnie à faire le peu de dépense nécessaire. Adopté
 Leclerc est fait d'une lettre à la Compagnie Jeunesses demandant au Conseil d'autoriser une bâche d'alarme dans leur usine et de faire placer les bâches sur la rue devant.

Il est proposé par M. N. Lévesque secondé par M. A. Mercier que l'ingénieur de cette soit autorisé à faire pour eux bâches d'alarme à la usine Jeunesses et de s'entendre avec la compagnie Jeunesses pour l'installation de quelques lampes sur la rue devant. Adopté
 Leclerc est fait d'une lettre à la C. S. J. B. B. en informant le Conseil que elle doit repayer vers un plusieur pompe et que suivant le contrat la période pendant laquelle ces réparations seront faites ne sonne pas compléter sur la garantie de 2 ans.

Il est proposé par M. J. W. St. Onge secondé par M. N. Lévesque que le changement de prospectus suivants soit fait sur le rôle d'enlèvement de cette ville. Adopté

Demande Report 232 Est à la place de S. C. P. Co.
 Heure arrachante 131 Sud. n n n

M. Blanchard 261 1/4 260 Est à la place de 8 b. P. Co.
 Alain Potvin 264 1/4 263 " " " " "
 R. Jauelle 267-268
 Ingrap 4. Gagné 136 Est " O. Baudouin
 Ernest Pépin 138 Est " J. Chamberland
 E. G. Cauchon 165 Est à la place de S. C. P. Co.
 J. H. Robert 202 Est " J. Leblanc
 M. A. Marois 470 quart égal 4000 au trésor au 8 b. Coop
 au débouché de la bourse d'engin.
 Leclerc est fait d'un projet de règlement obligeant les industriels à faire un rapport mensuel au Conseil du nom, age, et résidence de leurs employés.
 M. G. Marois fait lecture de la correspondance échangée entre lui et le Ministre des affaires Municipales concernant le paiement d'une somme de \$80000. pour logements sociaux.
 M. H. B. offrit de verser dans sa caisse nationale comme échéance de cette ville.

Le Conseil s'assura que ceci fut fait.

H. B. Lévesque *J. G. Roseau*
Greffier *Maire*

19 Février 1921

Problème de Québec
 Vers le 28 novembre
 à une assemblée du Comité du conseil tenue au bureau du greffier samEDI le 19 fév 1921 à 3h
 P. M. Sont présents Dr. M. G. Cauchon, Maire et M. M. les échevins H. Lévesque, F. Chodreau, A. Durieu et J. O. Chevalier.

Le Comité peut en considération les rapports suivants déposés par M. H. Gravard, l'ingénieur de la ville.

Leo Blanchette

Balance de travail à faire pour terminer les constructions lot. 5, 16, 17, 18.

Fêler les coupe-jets.

Poser des roches sur les portes d'incendie.
 Réparation de corniches.

Mettre une moulure au-dessus de la tête des murs dans la cuisine.

Poser des arrêts de portes.

Préparation de planches.
 solidifier certains éléments de case.
 Préparation de collage dans la maison lot 16.
 Escaliers allant dans la case doivent être bâti en
 mairies de deux boucos.
 Unir les escaliers dans deux maisons.
 Poser des caps de chemins.
 Mettre des ports dans les tiges de chemins.
 Mettre une moulure pris de la bague, galerie
 d'en avant.
 Potrait pris de la fenêtre.
 Nails.
 Poser des registres de 15" x 13" dans les planchers
 du fer. stop pris de l'escalier.
 Poser des portes douces à l'arrière et en avant où
 il n'y aurait pas de marche.
~~Trublissez~~ les degrés de galeries d'en avant.
 Poser au moins six crochets en fer oxydé sur une
 planche à l'intérieur.
 Terminer la peinture à l'extérieur au printemps.
Roultmarquette + Giro.
 Gravat à faire pour terminer les maisons lots 34 et 35.
 Réparation de planches.
 Poser des cases de St André.
 Poser une moulure pris de la bague, galerie d'en
 avant.
 Mettre les ronds dans les trous de chemins.
 Poser une planche sur les portes d'en avant.
 Poser un registre de 15" x 13" dans le plancher
 du fer (tag).
 Poser au moins six crochets en fer oxydé à l'autre
 extrémité le bas des galeries d'en avant.
 Poser des sortes douces à l'arrière.
 Terminer la peinture extérieure au printemps.
G. Lomarie.
 Balance des travaux a faire pour terminer les
 maisons lots 32, 33, 36.
 Salut certain parti de la mairie.
 Mettre des tablettes dans les garde robes et des
 crochets.
 Sur moins six crochets en fer oxydé sur une planche

à l'arrière.
 Peinture certains parti de la mairie.
 Réparation du plancher.
 Poser des portes douces à l'arrière.
 Poser les portes.
 Mettre une moulure pris de la bague, galerie
 d'en avant.
 Poser des échafauds sur les portes d'en avant.
 Poser les caps de chemins.
 Poser un registre de 15" x 13" dans le plancher
 du fer (tag).
 Trublissez le bas des galeries d'en avant.
 Terminer la peinture extérieure au printemps.
G. Lomarie P. P. Hessey
 Gaffier.

2 Mars 1921

Procès de Québec
 Ville de Drummondville,
 Procès d'ordre régulier du Conseil Municipal de la
 ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordi-
 naires des séances du Conseil municipal le 2 mars 1921.
 Tous présents M. M. Gauvin, Mme J. A. G., les échevins
 A. Mercier, M. G. Lébel, Dr. Lessard, J. G. Léveillé
 formant le quorum du Conseil sans le pré-
 sident ou A. G. Morris.
 Les membres de ce premier conseil sont tous d'accord.
 Il est proposé par M. G. Lébel secondé par M.
 A. Mercier que le rapport du Conseil en soit fait
 le 19 Février 1921 et que l'heure de la séance soit décalée et
 approuvée. Adopté.
 Le Gaffier fait lecture de l'avis de convocation de
 ces assises et du certificat constatant qu'il a
 été signifié à tous les membres du Conseil.
 Lecture est faite d'une lettre de M. G. Lébel, passe
 à M. Raymond Léveillé informant le Conseil que son
 fils il n'y a pas de chauffage dans la maison
 de ce rue Dorian que il va financer lui et M.
 Raymond Léveillé à préparer ses broches et également
 que en chauffant la lugie et à jusqu'à ce que
 le chauffeur auquel il est en charge.

Il est proposé par M. Mercure secondé par M. de Léclair que les comptes semestriels soient approuvés et le trésorier autorisé à les payer. Adopté.
J. S. Chassé 9.69 J. Gervais 23.54 Canadien
N. Rys. St. Montmarquette & frie 700. — La
Provostance & St. J. N. Gaudreault 6.88 R. Boudreau
2.50 17.28 Leo Blanchette 140.

J. A. Robitaille 1500 — O. Thibault 9.28 Y. Bertrand
1.70 W. Birn 17.11 Lab. ex-pai 360.90 + 70.20 a.
St. Gyp. 9.4 J. G. Lemire 350. + 550. S. C. R. Co
20 ct + 65 ct + 20 + 4.38 + 1237 + 175.50 + 5.25 Hameau 17.
Les rabattemts de M. Gaudreault en 6 semestrielles
sont établis. Le conseil devrait le faire compléter
que depuis le 24 févr 1921 le cours devient 100
cents et est à l'heure actuelle 400000 gallons.

Le Greffier fait lecture au Conseil de sa résignation
et M. St. Gely comme échevin de cette ville et des
raisons données par ce dernier à l'appui de sa
résignation.

Il est proposé par M. Jobin pour seconde par M.
M. Mercure que la résignation de M. St. Gely
soit acceptée. Adopté.

Il est proposé par M. A. Mercure secondé par M.
W. Lindsay que le Conseil s'assure à mercurelli
le 9 Mars 1921. Adopté.

Mercurelli Greffier M. St. Gely.

9 Mars 1921

Procédure de Québec

Ville de Drummondville

A une séance régulière du conseil municipal de
la ville de Drummondville tenu aux heurs et heures
ordinaires des séances du conseil mercredi le 9
Mars 1921, fait un arrêté au sujet de la séance du 2
Mars 1921. Sont présents M. Tap. Gauvreau, Maire
et M. le échevin L. G. Babin, J. A. Chassé, J. G.
Lindsay, J. St. Ouge formant le quorum du conseil
sans le président et le secrétaire. Les deux dernières
seances sont très bien approuvées.

Il est proposé par M. Jobin pour seconde par M.

J. St. Ouge, que les comptes semestriels soient ad-
mis et le trésorier autorisé à les payer adopté.
b) J. A. Gosselin 12.25 J. A. Gosselin 1.35 J. Gaudreault
816.07 17.25 S. C. R. Co 5.50 \$200.00

Lecture est faite d'une lettre de M. J. S. Montplaisir
demandant au Conseil de lui donner les montants
qui lui sont dus par M. A. E. Gauthier & C.
Labour, soixante \$130.62 et 1.60.87 respectivement.
Le Greffier reçoit instruction d'informer M. J. S.
Montplaisir que le Conseil ne peut payer ces montants
M. A. Rapoport, inspecteur sauvage fait son rapport
pour le mois de Février.

Lecture est faite d'une lettre de la compagnie S.
Canards Parcs Co demandant au Conseil la permission
de faire un débarquement de ses canards à la
maison pour son magasin. Par la suite celle-ci
soumet d'abréger le contrat et de continuer
elle et le débarquement.

Il est proposé par M. C. S. Scott secondé par M.
W. Lindsay que permis soit accordé à la
firme d'assurances Parrot Co. Ltd de faire un
débarquement de ses canards à la maison. Adopté.
Lecture est faite d'une lettre de la canadienne Stewart
Mus. & Schul Co. Ltd demandant une renégociation de
l'accord pour une période de six ans.

M. C. S. Scott donne avis à molin qu'il proposera
à ce présent avis une réglementation accordant
l'exemption de taxes sur marchandise.

M. Lindsay donne avis au Molin qu'il proposera un
règlement accordant une exemption de taxes pour
une période de six ans à M. A. Schurz sur
succession, ce sera de l'établissement d'Ornemont.
Sous condition devant empêcher plusieurs personnes.
Il est proposé par M. Jobin pour seconde par M.
W. Lindsay qu'il soit nommé comité composé de M. M.
A. Mercure, J. St. Ouge, L. G. Babin, O. Gauvreau et
M. A. St. Ouge soit chargé de faire tout ce
qui concerne l'organisation de la réception au Gouvernement
fédéral le 17 mars. Adopté.

Proposé par M. J. St. Ouge secondé par
M. W. Lindsay que le Conseil s'assure

PG
HOM

à Drummondville le 16 mars 1921.

BALLARD

Geffier

aff. Projet
M. H. Miller

16 Mars 1921

Présidence de Québec

Ville de Drummondville

Une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du conseil, était en l'absence de la séance du 2 Mars, du 2 aminuit au 9, des 9 à ce jour mercredi le 16 Mars 1921. Tous présents M. St. Ongé, Marie et M. H. les échevins et Mme, J. St. Ongé, M. Leclair, M. Lindsay, G. Sicotte, L. G. Boudreau et J. G. Chardouin formant le tout le conseil sous la présidence de M. le Maire.

Les documents de la dernière séance sont lus et approuvés.

Le Secr. Geffier fait lecture du rapport de M. Longuevin envoi par le département des Transports du Québec à Québec pour faire rapport sur les dommages causés au pont par le débâcle le 10 courant.

Le Geffier fait aussi lecture d'une lettre en date du 16 courant signée par M. le Maire et transmises à la compagnie Dominion Bridge les de faire les réparations urgentes au Pont pour en conserver la superstructure.

Il est proposé par M. G. St. Ongé secondé par M. St. Ongé que la lettre au M. le Maire qui avait été écrite soit adoptée et approuvée par le conseil. Adopté.

Proposé par M. J. O. St. Ongé secondé par M. G. A. Sicotte que le règlement No 89 qui vient d'être lu et ayant pour effet d'obliger tout chef d'établissement merchant à faire certains respects au conseil soit accepté. Adopté.

M. J. O. St. Ongé est autorisé par le conseil à produire le contenu de cette voie sans l'offrir au M. le Maire et de voter pour un procès-verbal.

Règlement No. 89

X

Il est proposé par M. St. Ongé secondé par M. J. O. St. Ongé que l'autorité que l'autorité municipale du gardien du Pont, appartenant à M. C. H. Miller empêche ceux qui conduisent des véhicules de venir à ce point du pont le soir ou finement dans le cas de l'autre côté du pont et que ceci concerne une heure pour le plaisir; que l'autorité que M. C. H. Miller offre de verser des billets à la ville et de ne pas construire sur aucun partie de son terrains sous le sens pont le 30 courant que le Conseil accepte l'offre de M. C. H. Miller et que le Geffier donne avis public que le 30 courant à 10 h 0 m. cette monnaie sera vendue à l'encheré, aux conditions acceptées par l'officier chargé de vendre pour le conseil; les billets devront être vendus dans un délai fixé par le conseil. Adopté.

M. J. O. Montplaisir suggère un plan pour une construction de 160 x 50 pieds de son garage. Le conseil approuve ce plan et lui accorde le service de bâti.

Le Geffier attire fait constater au conseil que le rendement des parts à venir dans le cas de la vente équivaut entre 450,000 \$ et 400,000 dollars.

Il demande que M. J. O. Montplaisir de la ville de Drummondville a l'intention d'ériger une bâtie d'au moins 160 pieds de longueur sur 50 pieds de largeur et ce sur certaines lots longeant la rue Dorion dans le quartier Est de cette ville.

Il demande que cette bâtie se dera servir pour des usines industrielles.

Il demande que la ville de Drummondville a l'obligation de refaire l'île. La bâtie servira à Drummondville de certaines industries, sur qui il n'y a pas de local ou de bâties disponibles.

Il demande que il est de l'intérêt de la ville de Drummondville, d'avoir en tout temps une bâtie d'une grandeur suffisante pour servir à toutes industries qui pourraient venir s'implanter à Drummondville.

Attendu que M. J. O. Knottblair, a l'intention d'ériger, comme tel, son industrie, une fabrique pour les fils ci-dessus.

Attendu que il est evident et utile d'accorder la permission de M. J. O. Knottblair.

Il est proposé par M. L. S. Sicotte, secondé par M. L. Sylvain:

Que il soit accordé à M. J. O. Knottblair, successivement et ayant cause une exemption de taxes pour une durée de dix ans, à compter de ce jour, sur la fabrication qu'il se propose d'ériger à l'endroit ci-dessus dénommé (plan déposé devant le Conseil) étant pris en considération que sur le régime qui prend M. Knottblair, en continuant un tel établissement, que la présente exemption servira aussitôt le moins qu'il sera dans tout le temps qu'il sera pas exploité comme fabrique industrielle pourvu que la date fabrique soit fixée au 1^{er} juillet 1921. *S. p. t. p. t.*

Attendu que M. J. O. Knottblair, commerçant de Drummondville, a sollicité à ce Conseil, qu'il a l'intention d'établir à Drummondville, une industrie pour la fabrication d'articles en bois, fer, acier, et autres, du genre devant donner de l'emploi à au moins 100 mains.

Attendu que il était très avantageux pour les contribuables de cette ville d'avoir dans ses limites, une industrie de ce genre.

A ces causes il est protesté par M. H. Lindsay, secondé par M. L. Sicotte.

Que il soit accordé à M. J. O. Knottblair, successivement et représentant une exemption de taxes municipales, pour une durée de 10 ans, à compter de ce jour, sur la fabrication, terrains, machines et machineries, servant pour à l'exploitation de cette industrie. *S. d. t. p. t.*

Attendu que la compagnie "Canadian Stewart Wire & Steel Company, Ltd." a sollicité à ce Conseil, qu'elle se propose d'établir à Drummondville, une manufacture pour la construction et la fabrication

de roues en bronze pour automobiles.

Attendu que ce telles demandes, seraient très avantageuses pour les contribuables de cette ville.

Et considérant que le Conseil disent, concernant cette demande, il est protesté par M. H. Lindsay, secondé par M. J. H. St. Sage:

Que il soit accordé à la compagnie "Canadian Stewart Wire & Steel Company, Limited", ses successeurs et ayant cause une exemption de taxes municipales pour une période de 10 ans, à compter de ce jour, sur la fabrication, machines, machineries devant servir à l'exploitation de la fabuleuse industrie dans le territoire de cette ville. *S. d. t. p. t.*

Amendé par
Résolution du
23 Sept 1921

Attendu que M. F. Schwartz, Ingénieur industriel, de la Ville de Montréal, a sollicité à ce Conseil qu'il a l'intention d'établir à Drummondville, une industrie de métallurgie, devant donner de l'emploi à au moins 100 mains.

Attendu que il était très avantageux pour les contribuables de cette ville d'avoir dans ses limites une industrie de ce genre;

A ces causes il est protesté par M. H. Lindsay, secondé par M. J. H. St. Sage.

Que il soit accordé à M. F. Schwartz, successivement et représentant, une exemption de taxes municipales, pour une période de 10 ans, à compter de ce jour, sur la fabrication, terrains, machines et machineries devant servir à l'exploitation de cette industrie. *S. d. t. p. t.*

Attendu que M. F. Schwartz, Ingénieur industriel de la ville de Montréal, a sollicité à ce Conseil qu'il a l'intention d'établir à Drummondville, un laminage (rolling-mill) et une industrie de métallurgie devant donner de l'emploi à au moins 150 mains.

Attendu que il serait très avantageux pour les contribuables de cette ville d'avoir dans ses limites, une industrie de ce genre,

A ces causes il est protesté par M. J. H. St. Sage.

Second par H. H. Lindsay.

Le 1^{er} Octobre à M. A. Schnatz, successeur et
succédant, une exemption de taxes municipales,
pour une période de 10 ans, à compter de ce jour,
sur la bâtière, terrains, machines et machineries de-
vant servir à l'exploitation de cette industrie.
S. dotti.

Il a été demandé que M. A. Schnatz, Ingénieur Industriel,
de la ville de Montréal, ait l'autorisation de consulter, qu'il
a l'intention d'installer à Drummondville, un
laminage (côtes 1000 mill), appareils électriques
désormais de l'emploi à un montant 500,000\$.
Il a été demandé qu'il seraient bien accueillies toutes les
complaintes de cette ville, d'avoir dans ses limites
une industrie de ce genre.

A ces ébauches il est proposé par H. H. Lindsay,
Second par M. Oscar Lulani.

Le 1^{er} Octobre à M. A. Schnatz, successeur et
succédant, une exemption de taxes municipales,
pour une période de 10 ans, à compter de ce jour,
sur la bâtière, terrains, machines et machineries
devant servir à l'exploitation de cette industrie.
S. dotti.

Warrenau
Greffier

H. H. Lindsay
Maire

Souvenir de la Visite à Drummondville de
son Excellence le Gouverneur Général et de la
Duchesse de Connaught le 17 Mars 1920

Du comté de:

Gouverneur Général.

Lord Dufferin
Anne Cavendish.

M. Alfredo
M. J. Lloyd

Et à cette même occasion l'adresse sui-
vante fut lue par M. M. Garneau, Maire.

A son Excellence

Le Gouverneur Général du Canada.

Excellence,

Le représentant de Sa Majesté
est le binôme à Drummondville. Votre ville
fondée en 1815 par des vétérans qui, sur les
champs de bataille de l'Europe avaient long-
temps combattu pour la défense et la gloire
du drapeau britannique, fut occupée plus tard
par les descendants des pinuques français venus
à leur tour en Amérique les défenseurs du
mème drapeau en 1776 et en 1812.

Un siècle de vie communie a cimenté l'amitié
des deux races et aujourd'hui leurs descendants
n'ont plus qu'un même idéal, un même
but; le progrès et la prospérité du Canada,
sous la direction du glorieux Héros Jack,
symbole de tolérance et de liberté.

Enfin, la réputation de notre ville est

profondément canadienne. Un parti fait la langue anglaise, et la majorité le domine dans le Canada, mais tous nous sommes sujet à l'anglais de cœur et d'âme.

En 1914, au cri d'alarme lancé de l'autre côté des océans, nos fils s'enrôlent pour la défense du drapeau et plusieurs dorment dans les champs lors d'un dernier sommeil. Drummondville fut une des premières villes à souscrire généreusement pour le Fonds Patriotique. L'esprit des ancêtres vit alors chez leurs petits-fils et le Roi put compter sur cette loyauté et sur cette patriottisme.

Il y a déjà plusieurs années, Excellence, que nous vivons au Canada, et la renommée n'a pas manqué de nous apprendre les belles qualités personnelles qui nous distinguent la bonté et la générosité de notre noble et sage compa-

gne, Lord Balfour.
Nous voulons donc déposer avec sincérité aux pieds du représentant de Sa Majesté un tel pays, l'expression de notre loyale forme simple et humaine; et y joindre avec honneur le témoignage de l'estime et de la haute considération dont nous vous entourons profondément.

Vive le Roi ! Vive nos hôtes!

Les citoyens de Drummondville
Signé : H. A. Gareau
Blair

22 Mars 1921

Province de Québec
Ville de Drummondville

Une séance du Comité du Conseil tenua au bureau du Greffier mardi le 22 mars 1921 à 3 h. P.M.
Sont présents M. Napoléon Gareau, Louis et M. H.
les échevins A. Sicotte, J. Labbe, A. Clerc et
L. G. Bedard sans la présence de M. C. Marin.
Le Comité donne instruction au Greffier d'écrire à
M. W. E. Fleuret et à Labonté qui se défont par
eux de payer d'ici à Jeudi 24 devant les
avocats de ce qui devra être fait pour empêcher
les procédures en expulsion.

Le Comité charge le Greffier d'écrire à Dr Joseph
Gauthier de venir régler son contentement pour la
maison qu'il occupe d'ici au 24 devant
exclusivement.

Le Comité recommande au Conseil de solliciter
une M. W. Comte pour lager les voitures à incendie
bienveillante et volontaire dans ses dépendances
et une M. C. Beliveau pour peindre en arme et
en emplacement une écurie temporaire.

Le Comité recommande au Conseil d'envoyer une
députation à Québec pour rencontrer le député de
Trois-Rivières, qui fera part du rapport de
la Compagnie Domini Busto sur l'état du
Pont et de demander l'aide nécessaire au
gouvernement pour la reconstruction de ce pont.

Le Comité recommande au Conseil d'accepter la
renommée de M. C. Lemerre pour la formulation
de la meilleure offre possible concernant la vente
de son terrain à \$ 1170.00 et de \$ 435 pour le
logement. Le tout suivant ses escussions.

Le Comité recommande au Conseil d'accorder le contentement
de l'entrepreneur de la maison à M. M. Lemerre à
raison de \$ 570.00.

Le Comité recommande au Conseil de charger à
l'entrepreneur pour la formulation de 1 cent 8,5 par
24 heures, tant qu'il sera de son côté devant le
comptoir pour l'ouverture.

23 Mars 1921

Province de Québec
Ville de Drummondville

A une séance régulière du Conseil Municipal de la ville de Drummondville étant en assemblée de la séance du 2 Mars 1921, le 2 adjourné au neuf, le 9 au 16, le 16 à ce jour mercredi le 23 Mars 1921 sont présents M. Tap. Gauvin, Maire et M. H. le chevalier Job Chabot, J. W. St. Ours, A. Mercier-Lante et Guérin la séance est adjourné à mercredi le 30 Mars 1921.

Tremblay

Geffrée

H. G. Morisset

Maire

Je soussigne John Marie, marchand de Drummondville ayant été élu échevin pour le siège No 2 du quartier Sainte-Croix au Bas de Drummondville fais serment pris de exemplis bénis et fidèlement le devant de ma charge et de mes meilleurs et vrais commandements et de mon jugement asservirai devant moi

à Drummondville le 30
Mars 1921

Tremblay

John Marie

30 Mars 1921

Province de Québec
Ville de Drummondville

A une séance régulière du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du conseil, étant en assemblée de la séance du 2 Mars 1921, le 2 adjourné au 9 du 9 au 16 et le 16 à ce jour au 23 et le 23 à ce jour mercredi le 30 Mars 1921.

Sont présents M. Tap. Gauvin, Maire et M. H. le chevalier L.G. Cadieux, John Marie, Just Aug.

Oscar Leclair, Tap. Lindsay, formant le quorum du conseil sous la présidence de M. Billard.

Le Geffrée fait lecture de l'avis d'assemblée de cette séance et du certificat constatant que l'avis

sévirait à faire les membres du conseil assister à la séance du 23 mars.

Le Geffrée fait lecture du procès verbal de l'élection de M. John Marie le 23 mars à la charge de bureau du siège No 2 du quartier Sainte-Croix.

Une lecture est faite des règlements suivants.

Règlement autorisant un emprunt de \$ 10000.00 pour l'achat de bateaux.

Règlement autorisant un emprunt pour consolider la dette flottante.

Règlement autorisant un emprunt de 23 000 pour l'achat de bateaux, combinaison d'une marche et logement à garder.

La résolution suivante est ensuite adoptée.

La population de Drummondville a appris depuis longtemps à connaître et à estimer l'honorable J. E. Perreault; elle se sent réjouie de ses succès, aujourd'hui elle pleure pour lui le malheur son fils unique Richard; pourtant, il est proposé par M. J. St. Ours secondé par M. St. Lindsay que le conseil se fasse avec l'interprétation suivante des termes, exprimés Monsieur J. E. Perreault ses succès et empêchés dans leur grand deuil.

Cette copie de cette résolution est remise à M. J. E. Perreault.

Proposé par M. J. St. Ours secondé par M. Tap. Lindsay que le maire et le trésorier soient autorisés d'emprunter pour et au nom de la corporation de la ville de Drummondville, soit 4.000 dollars le salaire de \$ 300. @ 6% payables à l'avenir et que le même soient autorisés à signer un billet pour ce montant adopté.

Il est proposé par M. Tap. Lindsay secondé par M. L. G. Cadieux que le campagne suivante soit approuvée et le trésorier autorisé à les payer adopté.

Imprimerie de Drummondville 76.50

Tremblay 20.00

Wall Conclain 1.50

Fla chez Roscheneaux 24.25

Agérand Léveillé 26.02

J. B. P. Co. 57 cb, 35 ch, 1 ml, 2.07, 2.82 + 2.00, 72 cb 175

Liste de paie 144.70 0 Lefebvre 15⁰⁰
 S. Lemire 100.00 J. Gariépy 1.40
 Mc Keena 25.00 Cepress 45cts
 Embrevement administratif 18.36 + 18.36
 Clow Bros 677.87 J. A. Woodard \$ 500.
 P. Marcotte 3.75 Liste de paie 235¹⁰
 G. Mercure 391.68 N. Lamothe 35⁰⁰
 St John dry dock \$ 20.00 J. Montplaisir 11.17
 S. Lamothe 21.00 A. Lemire 1.00⁴⁰
 Ag. Lemire \$ 55.46 G. Martel 1.20
 Gleason Bros 3.70 Express 647
 E. Archambault 3.70 A. Lemire 100.
 P. Marois 1.00 Picard 771.57
 Dame Gaillard 3.00 Liste de paie 104.15 + 114.60
 St. Cecilia 12²⁵ + 24.48 Imperial Est 40.18
 S. C. P. Co. & 2000 J. Jalbert \$ 23.87
 Liste de paie 259²⁰ 348²⁵ J. H. Lessard 100.
 J. Blanchar (attelle) \$ 100.00
 Le Greffier fait rapport au Conseil que sans
 le cours de la semaine le rendement du puits
 a été supérieur à 500.000 gallons.
 Il est proposé par M. J. West Ouge secondé par
 M. N. Gosselin que le nom de M. Oscar Leclair
 soit substitué sur le rôle d'évaluation à celui de
 M. A. Marois comme propriétaire de l'île No. du lac
 53, et celui de George Cormier à celui de
 St Cyr, car ces propriétaires se sont éteints.
 Adopté.
 Il est proposé par M. O. Leclair secondé par
 M. L. G. Gobien que permission soit accordée
 à M. C. Labonté de donner les réparations
 de ses dommages au Heale Roy et jusqu'au 1^{er}
 Mai 1921, des fûts à payer soixante-dix \$ 100.
 à la ville et que il n'y ait pas de deux fûts
 pendant une période de 8 mois. adopté.
 M. N. Gosselin s'absente de la ville le vendredi
 Il est proposé par M. L. Gobien secondé par
 M. O. Leclair que M. J. West Ouge propose cette
 assemblée en l'absence de M. Marois et de M. Gobien
 Suppléant. adopté.
 Il est proposé par M. L. Gobien secondé par

M. O. Leclair que un comité composé de M. H.
 Gérard, John Marois, M. Gosselin soit chargé
 de enquêter sur la meilleure façon à prendre
 pour assurer une bonne conduite des réparations pour
 une fois au Pont dans le cours de l'île, et de faire
 rapport au Conseil adopté.

Gérard
 Gosselin
 Gobien

J. A. St. Onge
 J. A. St. Onge

6 Avril 1921

Procès de quête
 Ville de Drummondville

Une séance régulière du Conseil Municipal
 de la Ville de Drummondville tenue aux lieux et
 heures ordinaires des séances du conseil municipal le
 6 avril 1921. Sont présents M. A. G. Gosselin, M. H.
 Gérard et le greffier. M. West Ouge, M. G. Lessard,
 John Marois formant le quorum sous la conduite
 de M. le Maire.

Les débats des séances des 16, 23 et 30 Mars sont
 lus et approuvés.

M. J. West Ouge propose secondé par M. M. Gosselin
 que le rapport du comité du conseil en date du
 22 mars 1921 et qui suit d'être le soit adopté.
 Adopté.

Il est proposé par M. John Marois secondé par M.
 O. Leclair que les comptes suivants soient
 approuvés et le montant autorisé à la paye adopté.
 J. A. Paul 150.00 S. C. P. Co. 5⁰⁰
 Et. Archambault 231.80 + 25.84 + 72¹⁸

R. Jancette 19.48 J. Leclerc 33.60
 3 by. 50 Marsh Plate 51⁸
 J. G. Léveillé 3.50 + 1.00 C. Marois 18⁴⁶
 Liste de paie 82⁰⁰ J. A. Robert 72⁰⁰

Leclerc est fait à une lettre de la b. le Lac
 Boisbœuf informant le conseil que les réparations
 aux machines sont terminées et que depuis le 1^{er}
 mai que il a la quantité d'eau requise. Le
 Greffier est chargé d'accorder réception de cette
 même machine au informer que jusqu'au 3 courant

les deux lecteur de méti indiquent que il n'y
a pas de quantité régulière pour le courant, servir à la ville.
Gatineau.

Leclerc est fait faire une offre à M. Marquis, chef du
Canadian National by se plaignant que le taux pris
de \$10 par jour pour faire l'eau à leur réservoir
est trop élevé et leur coutant au moins
deux fois ce qui faut pour le service d'eau à la
station.
Le conseil autorise le Greffier de répondre à cette
offre que il consent à réduire à \$10
par jour le taux de l'eau pour le service de
leur réservoir, toutefois de faire paupériser
pour une journée et que le cout au \$300 par
années sera chargé pour le service de l'eau à la
station.

Il est proposé par M. J. West-Dugay secondé par
M. Asp. Levesque que le Maire et le Trésorier
soient autorisés à signer pour et au nom de
la Corporation de la Ville de Drummondville une
promesse de verser à M. Mr. Gatineau du lot 120
des quarts soit de cet établissement la balance
et dessous exigée pour le service de \$4000.
Payable en 240 mois soit 20 mois mensuels
de \$200. et en quarante paiements suivants
de \$45.60. Le fait aux conditions ordinaires.
Adopté.

Le rapport suivant de la Commission des Logements-
Ouvriers est lu

5 Avril 1921

Sont présentés M. Asp. Gauvin, Marin et M. Ephrem
Archambault, J. West-Dugay et M. Giguard.

La commission recommande au Conseil d'approuver
d'une somme de \$274.78 pour le chauffage
d'une certaine quantité à être utilisée pour chauffer
les logements ouvriers; la balance devant être
versée aux locataires au prix de \$16. le tonne.

La commission recommande au Conseil d'approuver les plans pour une construction à
qualité logements et faire l'autorisation de
l'embaucher des sauveteurs pour la construction.

Il est proposé par M. Levesque secondé par le John
Marier que le rapport de la Commission des
Logements Ouvriers qui vient d'être lu soit
approuvé et que le faire que elle soit autorisée
à faire faire ces travaux à la fin où elle
croit que ce sont à l'avantage de la Ville. adopté.
D'après ce lecteur est fait le 3 projets de
règlements suivants:

1^o Règlement autorisant un emprunt de
40000. pour consolider le dette flottante.

2^o Règlement autorisant un emprunt de 23000
pour l'achat de bureaux, construction d'un marché,
bâtis sans dépenses à l'ancien du garage.

3^o Règlement autorisant un emprunt de \$10000.
pour la construction de la gare Salleau en bâton, —
Il est proposé par M. J. West-Dugay secondé par le
Asp. Leclerc que M. Caspar Barot soit auto-
risé à faire un bac sous la direction de M.
Lussier. adopté.

Le Greffier dépose devant le Conseil le rapport
de l'aubélin.

Il est proposé par M. Asp. Levesque secondé par M.
J. West-Dugay que l'ingénierie de la Ville
soit autorisé de préparer un rapport sur le sujet
de la construction de la rue Bellone et de la passerelle
au conseil. Adopté.

Il est proposé par M. J. West-Dugay secondé par M.
Asp. Levesque que le conseil s'assure à vendredi
le 13 venir au st. Adopté.

Travaux
Greffier
John Marier

13 Avril 1921

Production de Québec
Ville de Drummondville

Il est proposé régulier du Conseil Municipal
de la Ville de Drummondville tenue aux termes et
heure ordinaires des séances du Conseil reçue le
13 Avril 1921 et tout en approuvant de la séance
du 6 Avril 1921.

Sont présentés M. Napoléon Gauvin, Marin, M. le
b. échevin John Marier, J. West-Dugay, Leclair

Mrs. Levesay, A. Mercier, C. O. Sicotte forment le quorum du Conseil sous la présidence de M. le Maire.

Les Minutes et ce Service scolaire sont lus et approuvés.
Il est proposé par M. A. Mercier secondé par Mr. St. Omer Léveillé que le Greffier soit autorisé à acheter 6000.00 \$ pour le loto des théâtres. Adopté.

Il est proposé par M. A. Mercier secondé par Mr. St. Omer Léveillé que les comptes suivants soient approuvés et le Trésorier autorisé à les payer - Mots 7. Pelleterie filo 33.78 Fis Equipment 4.04
Lobis et fils 473.04 + 273.06 Comet Théâtre 1.80
Co. R. Léveillé 1.23 Marion Simard 61.86 J. O.
Amplificateur 4.00 + 26.50 Telephone 1.95
Henry Blais 2.10 Denis Beliveau 15.66
Alphonse Léveillé 9.50 Et André Gaillard 3.00

Il est proposé par M. St. Omer Léveillé secondé par M. J. St. Omer que le Greffier soit autorisé à déterminer les commissions pour l'affermage de la boulangerie au bac; le boulanger ou boulangerne ne devant pas charge plus que 10.00 \$ pour une boulangerie simple : 15.00 \$ pour boulanger double et auto et ce de 6 heures A.M. à 6 h. p.m. du 1 Mai au 1 Nov. de 6 P.M. à 6 hours A.M. Il aura le privilège de charger le boulanger de faire ce dessin; et que ce soit attendant le Conseil nommé pour le Conseil soit autorisé d'engager un boulangerne adopté.

Il est proposé par M. St. Omer Léveillé secondé par Mr. John Marin que le Conseil soit autorisé à laisser au 1^{er} de Mme St. Omer un loto et elle en arrives de son loto pour 2 ans à 8 \$ par mois.

2nd De laisser au Dr Beliveau faire de son loto pour 2 ans à l'église à raison de 50 \$ pour lui et ce pour 2 ans.

3rd Faire la remise au Bureau du Dr Beliveau l'écurie en arrière de la maison de M. Beliveau, de séparer et restaurer cette écurie.

4th De construire sur le terrain de M. Beliveau près de l'église un bas-côté pour y installer dans les appartements à accès.

5th De demander à l'architecte le permis qui sera obtenu dans moins de 10 ans immédiatement après la pose des fondations.

+ vers folio N° 7

16 Avril 1921

Provinces de Québec
ville de Drummondville

Une séance du Comité du Conseil tenu au bureau du Greffier, sauvé le 16 Avril 1921 à 2 heures P.M.
Sont présents Mr. St. Omer Gauvin, Maire et M. H. les deux
Vén. John Marier, C. O. Sicotte, A. Mercier, J. St. Omer
L. G. Beliveau, St. Omer Léveillé sous la présidence de M. le Maire.

M. Dorion et M. Job de la Compagnie Southern Canada
sont aussi présents.

Mr. Dorion se exprime au Comité que son interprétation
du contrat nels et bacs de la Compagnie leur permet de charger
le peck load de faire au pris en aucun temps, pour
tous l'années.

Le Comité refuse d'accepter cette proposition et en ayant
accepté le peck load de faire au pris pendant 10 mois
pour une moitié.

Le Greffier est chargé d'envir à Mr. St. Omer le
projet de bien vouloir appeler au bureau de l'ingénieur
tout les appels au Club de Bas-Richelieu.

Le Greffier reçoit instructions d'envir à M. Gauvin,
qu'il des paupers en demandant de bien suivre
les quantités de faire au pris auquel le Southern
Canal charge à tous les paupers plus de faire au pris à
l'admission.

X Transmis au Greffier. *St. Omer Léveillé*
Maire

20 Avril 1921

Provinces de Québec
ville de Drummondville

Une assemblée du Comité du Conseil tenu au bureau
du Greffier mercredi le 20 Avril 1921 à 3 h. P.M.

Sont présents M. St. Omer Gauvin, Maire et M. H. les
conseillers échevins J. St. Omer Léveillé, St. Omer Léveillé, L. G.
Beliveau, C. O. Sicotte, J. W. St. Omer sous la présidence
de M. le Maire.

Le Comité demande au Conseil d'appuyer auprès de
la Commission des Legueux et le Bureau de Québec
1. La Secrétairie de M. E. Haule faire en Septembre

+ vers folio N° 3

Le Gouvernement a reçus instructions d'avis de la Cie Lavois & Bowles que nonobstant leur avis du 4 Janvier le remplacement des ponts est supérieur à la quantité nécessaire au contournement.

Considérant que le pont sur la rivière St. François a été brûlé par le gouvernement à la Ville de Drummondville, formé que la Ville s'occupera de son établissement.

Attendu que ce printemps lors de la débâcle, le pont a été littéralement brûlé par les glaces qui il est impossible de le réparer avec avantage.

Attendu que ce pont est d'utilité prépondérante pour le public voyageur, étant le seul pont reliant les rives du St. François de Richmond au fleuve.

Attendu que les ressources financières de la Ville de Drummondville ne lui permettent pas la reconstruction de ce pont et que la date de reconstruction est nécessaire à la circulation et au trafic de cette partie de la Province de Québec.

Attendu que le développement de la Province dans sa politique d'amélioration des voies de communication a, depuis des années, été la grande voie de communication de ponts en bac ou barge nécessaire pour la continuité de ces voies.

Sur ces bases il est proposé par M. A. Lindsay, Secrétaire du Comité de la Ville de Drummondville, que le Comité de la Ville de Drummondville soit autorisé à demander à l'Amirauté Ministère des Travaux Publics d'intervenir le gouvernement de cette Province à reconstruire immédiatement le pont reliant les deux rives du St. François à Drummondville.

Il est proposé par M. A. Macneille secondé par M. Oscar Leclerc que à part du 1^{er} conseil le solde suivant soit payé aux fabricants à l'emploi de la Cie Lavois & Bowles.

30 ds. 20 francs pour 10 francs

6^{es} francs pour solde double et 4^{es} francs solde simple
6^{es} francs pour faire changer le cours pour le chemin de fer.

Il est proposé par M. A. Lindsay secondé par M. J. G. St. Ouge que le Conseil recommande à la Commission des Liqueurs de Québec l'autorisation d'établir et de louer à M. Alfred Lamont, Adrien Bury et E. Bernard. *St. Ouge*

Il est proposé par M. J. G. St. Ouge secondé par M. A. Macneille que le Conseil approuve la nomination du 20^{me} conseil. *St. Ouge*

Prof. Hartley Macneille
Le Gouvernement fait savoir qu'il a été informé par S. Johnson, vocal, que le bateau de ce ruisseau est sis à l'île à l'ouest de la rivière à laquelle il appartient et que le bateau flotte sur le ruisseau à l'ouest de ce ruisseau et abandonné à la fin de l'automne.

Le Comptable pour le Vieux à ses arrangements entrepris à ce sujet le bateau sur lequel est conservé le bateau flottant sur le ruisseau à l'ouest de ce ruisseau et abandonné à la fin de l'automne.

Le Comptable pour le Vieux à ses arrangements entrepris à ce sujet le bateau flottant sur le ruisseau à l'ouest de ce ruisseau et abandonné à la fin de l'automne.

Prof. Hartley Macneille
Secrétaire du Comité

2^e Le Secrétaire à M. Collet pour un dépôt de liqueurs. M. G. St. Ouge pour l'ordre d'envoyer à ce Secrétaire à M. G. St. Ouge.

Le Comptable recommande au Conseil de fixer le deuxième du 2 mai pour ce deuxième le grand dégagement et faire le planchon des arbres.

Le Comptable recommande au Conseil de mettre en force les règlements du Bureau d'Hygiène et de l'assainissement.

M. Roberge par le peopple occupé par le 1^{er} conseil recommande au Conseil de faire le 1^{er} conseil au cours du mois de Juin 1921. Le Comptable recommande aussi au Conseil de donner M. L. Beaumont pour le solde sur le ruisseau de Parc ne peuvent être occupés après le 1^{er} juillet 1921.

Prof. Hartley Macneille
Secrétaire du Comité

20 Avril 1921

Provinces de Québec
Département des Terres et Forêts

Une séance régulière du Conseil Municipal de la ville de Beauport a été tenue aux lieux et temps ordonnés dans les séances du Conseil, étant un arrangement de la séance du 6 Avril, telles qu'elles ont été fixées au 9 et le 18 à ce jour mensuels 4 et 20 Avril 1921. Membres du Conseil : Mr. G. Lévesque, M. A. Mercier, Mr. H. L. Léveillé, Dr. J. A. Durocher, John Marie, Mr. W. Lindsay, J. W. St. George et M. Mercier formant le quorum du Conseil dans les personnes de M. le Maire.

Les Minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

Il est proposé par M. A. Mercier secondé par M. G. Durocher que le rapport des comités du 16 et 20 Avril qui viennent d'être lus soient adoptés sans aucuns ajouts ou corrections, recommandé à la Commission des Législations de Québec d'accorder une licence de bœuf à Dr. G. E. Durocher. Adopté.

M. John Marie propose secondé par M. A. Mercier que les comptes suivants soient approuvés et le Trésorier autorisé à les payer. Adopté.

Sal. Gareau 500⁰⁰ 470⁰⁰
S. C. P. 45⁰⁰ 170.83 + 25.46 (en sus) 200.00

S. John Bigot, 2⁴ 57⁵⁰ + 3² + 28⁰⁰

J. Montplaisir 44.93 J. Lachapelle 112.50

S. C. & Co. 16⁷ 516.67 + 2.00 + 72.00
+ 3.50, + 0.17 ds + 3.87 Domini (Ours) 705.71

J. Marois 215.88 J. Léveillé 253.00 - 203.00
Mme Lemire 75⁰⁰. Lumb & Fils 332.30

C. Lefèvre 4⁰⁰

+ Il est proposé par M. Mercier secondé par M. G. A. Durocher que l'on attende que M. Léonard Lemire a terminé la construction de la cantine qu'il avait faite pour la construction de logis surres 2⁰. Il attend que M. A. Lemire qui possède également l'accordation de ce canton a Léonard à la Ville et lui remettre la somme de \$ 900.00 qu'il a reçue pour la construction de l'accordation au conseil de Léonard Lemire, et ce par

I. J. Ouvri à

+ Seulement

un acte, révisé devant M. le Notaire au 27 Septembre 1920 à Longueuil au Bureau d'enregistrement du Comté de Beauport sous le No. 56679 B74. Il a été fait le 9 octobre 1920 et le Notaire sait il n'y a pas de documents authentiques à ce sujet pour le nom de la Corporation de cette ville ni de la somme de \$ 900.00 reçue à M. A. Lemire lorsque celle-ci avait été remise par ce dernier en garantie contre cet acte, mais il n'y a pas d'acte révisé sous le No. 56679 B74. Adopté.

Il est proposé par M. G. Durocher secondé par le Notaire Lévesque que le nom de M. G. Durocher soit substitué à celui de M. A. Lemire sur le rôle d'enregistrement contre la somme de 275 francs L. S. et à celui de la Sra. Léonard contre la somme de 280 et 281 de Guérard L. S. Adopté.

Il est proposé par M. A. Lemire secondé par M. A. Mercier que le Notaire et le Secrétaire soient autorisés à empêcher pour le nom de la Corporation de la Ville de Beauport d'être mise en vente et qu'il y ait une vente et qu'il y ait une vente à ce montant à M. G. A. Durocher au prix de 200 francs L. S. Adopté.

Il est proposé par M. G. A. Durocher secondé par M. A. Mercier que le Notaire et le Secrétaire soient autorisés à ce sujet pour le nom de la Corporation de la Ville de Beauport d'arranger avec l'agent pour empêcher l'entrée dans la ville de Québec et de faire à ce sujet la quantité d'un tiers de la rue St. Charles et St. Jean et de l'autre à la campagne versant son tribut, et de déterminer dans le cas où il y aura des taxes, le montant de celles-ci. Adopté.

Il est proposé par M. A. Lemire secondé par M. John Marie que le Gouvernement fédéral accorde à M. G. A. Durocher une aide de 1000 francs pour la construction de la ville de Beauport et que le Gouvernement fédéral accepte l'accordation de 10 francs pour la proposition faite par le Conseil de charger le peuple local pour ces mises à la charge du Gouvernement pour les travaux de l'agriculture et l'assainissement, et pour la construction de logements pour les familles modestes dans le quartier de St. Charles et St. Jean : que ces deux révisions régulières soient

legis et les belles sont autorisées à faire faire les régularisations et autres procédures nécessaires sans sauvegarde cette permission à la Commission des Belles Provinces : il faut que le Comité fasse le nécessaire pour faire attention aux faits que le Gouvernement faites pour le camp de l'île pour que le conseil régional fasse ce qu'il peut pour faire en sorte que la campagne régionale prospère.

Les commissions sont en train de faire leur travail pour la construction du lac. Il est proposé par M. A. Mercier secondé par M. H. Sep. Lévesque que l'assemblée fasse au Conseil du Comté de Drummondville un mandat pour la construction d'un poste de poste à Drummondville que le Conseil nomme M. H. Sep. Lévesque, Max et Joseph Marois, locataire comme telles de cette bûche pour se faire aider à la démolition du pont à pont. Adopté.

Il est proposé par M. A. Mercier secondé par M. John Marois que le Conseil appelle auprès de la Commission des Légumes et des Produits de la Terre le membre de M. L. O. Léveillé pour un dépôt de bûches à Drummondville. Adopté.

Il est proposé par M. J. W. Lang secondé par M. A. Mercier que le Conseil s'oppose à la construction d'une route de la route 10 à la route 100 entre les deux échelles d'échelle. Adopté.

Il est proposé par M. J. W. Lang secondé par M. A. Mercier que le Conseil s'oppose à la construction d'une route de la route 10 à la route 100 entre les deux échelles d'échelle. Adopté.

Francis Gosselin
Gosselin
T. Gosselin

27 April 1921

Promulgation du Québec
Ville de Drummondville

A une séance régulière du Conseil Municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du Conseil, étant un adjournement de la séance du six avril 1921, du 6 avril 1921, du 13, du 15 au 20, du 20 au 27 et du 27 à 28 juillet 1921. Sont présents M. Mr. Joseph Gosselin, Jean Léveillé, John Marois, L. G. Gosselin. Le Conseil s'oppose à l'ordre du jour le 28 avril 1921.

Francis Gosselin
Gosselin
T. Gosselin

28 April 1921.

A une séance régulière du Conseil Municipal de la Ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du Conseil, étant un adjournement de la séance du 6 avril 1921, du 6 avril 1921, du 13, du 15 au 20, du 20 au 27 et du 27 à 28 juillet 1921. Sont présents M. Joseph Gosselin, Jean et M. G. Léveillé, G. Gosselin, L. G. Gosselin, C. O. Léveillé, John Marois, C. Léveillé, J. W. Lang, Mr. Léveillé, G. Gosselin formant tout le Conseil sous la présidence de M. le Maire. Les Minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

M. A. Mercier propose secondé par M. H. Sep. Léveillé que les lampes suspendues soient apposées et le trempoir autonome à la payer. Adopté.
S. B. P. \$301.90 sans profit et sujet à la taxe de 6.6.6. sans renouvellement. T. Boucher 500\$
Bac \$172.65 St. John Bay Dock 2.45 + 4²⁰
3.85 + 4²⁰ + 11.90 Southam Rose 89⁷⁸
John Lapierre \$4, Butterfield \$95.97
Dépot à Matanequill 600. E. Bergeron 54.
J. C. Léveillé 500 + 200. A. Léveillé 131.10
A. Rochefort 18²⁰ J. O. R. Séguin 36²⁰ Léveillé 687.⁰⁰
M. le Maire fait rapport au Conseil que la peine

Le du Pont - Québec par le Département des Travaux Publics sont arrivées et que des communautés seront éte démarquées.

Il est proposé pour M. Mercure secondé par M. Nap. Lévesque que le Conseil examine les renseignements à M. Nels Caple M.R.P. et au Département des Travaux Publics à Québec pour lequel que les ont effectués pour nous faire un le plan du Pont. Adopté.

Il est proposé pour M. G. A. Lévesque secondé par M. John Marie que le Greffier demande des communautés pour la construction du Pont suivant les plans, devis et spécifications fournis par le Gouvernement de Québec pour mercredi le 1er juillet 1921 à 8 h. A.M.

Ces communautés devront être démarquées par les voies, le Stor, le Comptoir Record et être mises à l'abri pour une période d'un mois et deux semaines d'intervalle. Adopté. Il est proposé de verser au Greffier une somme de 10% du montant de ces communautés pour l'accompagnement. Adopté.

Le Greffier fait lecture d'une lettre de M. J. S. Montplaisir alerant l'attention du Conseil en ce fait que depuis le nouveau tracé les voitures passeront sur son chemin privé et à cet effet il demande au Conseil de le décharger de toute responsabilité au cas d'accident. Le Greffier est chargé de répondre à M. Montplaisir qu'il ne peut entretenir deux chemins et de bien vouloir mettre à l'échec le son chemin par officier indiquant "Chemin Privé". Le Conseil le renvoie au dépendant de l'obligation de décliner à l'usage du public.

Lecture est faite d'une lettre de Léonard Gauvin au Greffier où il lui demande de donner des explications pourquoi le quartier d'eau requis par le Contrat n° 9 les a obtenu pendant un certain temps. Le Greffier est chargé de répondre que il accepte ces explications et de ne pas exiger leur ingénierie. Lecture est faite de l'une lettre de la Southern Power Co. informant le Conseil qu'il n'a pas été payé la somme proposée au Conseil pour la mise en place à la station des pompes.

Il est proposé par M. A. Mercure secondé par M. Nap. Lévesque que ce refus de la compagnie Southern Power Company soit accepté et proposé au Conseil.

Le Conseil suivant rapport du Comptable du Recouvrement que M. George Marie, orvelet, est chargé au nom de ce Conseil de prendre les précautions et préparer les documents nécessaires pour soumettre cette question à la Commission des Travaux Publics avec pouvoir pour M. Marie de requérir les services d'un ingénieur électrique. Adopté.

Lecture est faite d'une lettre de la Compagnie Butterfly Laundry demandant au Conseil une réduction sur leur compte d'eau auquel elle a été dans l'obligation de verser à plusieurs reprises car le niveau pour faire disparaitre de solde n'arrive à leur demande.

Il est proposé par M. A. Lévesque secondé par M. A. Mercure que le Conseil soit autorisé à réduire d'un tiers le compte d'eau payé. Adopté.

Il est proposé par M. J. W. St. Ongé secondé par M. Oscar Léveillé que le Conseil s'advisse au Gouvernement pour obtenir les renseignements nécessaires dans le projet de règlement pour la construction des trottoirs le long du terrain proposé pour le marché et décliner ainsi de ce obtenu des pompeaux qui y construisent une obus devant servir aux machines, et malencontreusement à la pompe pour faire un emprunt pour construire le petit flotante, soient \$46,000.00 pour une période de 25 ans au taux de 10 ans. Adopté.

Il est proposé par M. J. W. St. Ongé secondé par M. L. G. Gobelin que le Conseil appelle auprès de la Commission des Liqueurs de Québec le Secrétaire de A. G. L. G. Gobelin et C. E. Gauvin pour dépolo de bière à Drummondville. Adopté.

Le Conseil a fait ses vœux.

Mémoires
Greffier

Rap. Gareau
Marie

28 Avril 1921

Province de Québec
Ville de Drummondville

Une assemblée du Comité du conseil tenue au bureau du Greffier immédiatement après la séance du Conseil Jeudi le 28 Avril 1921. Sont présents M. Mgr. Gauvreau, Mme et M.M. les échevins, L. A. Simard, L. G. Robichaud, A. Mercier, J. West-Auge, John Marie, Oscar Leclair, Mgr Lemoine et G. Chevrelus sans la présence de M. le Maire.

Le Comité a été chargé de la discussion de M. M. A. -
J. A. G. Robichaud et P. Bergeron pour la tenue du
Bac.

La majorité du Comité recommande au Conseil d'accepter les M. P. Bergeron avec certaines modifications.

P. D. Gauvreau

4 Mai 1921

Province de Québec
Ville de Drummondville

Une séance régulière du Conseil Municipal de la ville de Drummondville tenue aux heures ordinaires des séances du conseil mercredi le 4 Mai 1921. Sont présents à M. Mgr. Gauvreau, Mme et M.M. les échevins Mgr Lemoine, A. Mercier, O. Leclair, John Marie, J. West-Auge formant le quorum du Conseil sans la présence de M. le Maire.

Les Minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

Lecture est faite de l'avis de consécration de la première assemblée et du certificat constatant qu'il a été signifié à tous les membres du conseil.

Il est proposé par M. A. Mercier secondé par M. Rob. Lemoine que les comptes suivants soient approuvés et le Trésorier autorisé à les payer.
adopté.

M. Marchal 5^o Mairies Drummond 86.35
St John Day dock 12.96 + 5^o + 5.95 + 5.25
Camion reboute 30.68 M. Lemoine 8.20

M. Marie & Nap Gauvreau \$ 35.65 - A L'appr. 27.2
M. Rob. Lemoine \$ 100.00 deux Cendres \$ 20.25 le
jeu Ernest Marie \$ 17.50 A. Bély 77.00
Loto de pape 687.15 le Léman 175.00

Il est proposé par M. A. Mercier secondé par M. John Marie que le Maire et le Trésorier de cette ville soient autorisés à emprunter pour et au nom de l'orporation de la ville de Drummondville une somme de \$ 500.00 et M. Dossette Bertrand, à 6% par an, payable à deux ans et que à celle qui ils soient autorisés à signer un brevet de ce montant à l'avis de M. Dossette Bertrand adopté.

M. Rob. Lemoine donne avis de motion qu'à la prochaine séance du conseil il proposera une règlement à l'effet d'engager la Corporation de la Ville de Drummondville à ne pas entamer l'ouverture de route à partir de la rue St. Étienne jusqu'à la rue St Jean et à comprendre à la campagne de co. Léonard Co. 45 le terrains de droite propriété de ces deux deux parts de rue.

Il est proposé par M. J. West-Auge secondé par M. Mgr Lemoine que le Conseil au nom de la ville de Drummondville et M. Bertrand le tenir nécessaire pour y eniger la bâtiere ^{campagne} des champs, écurie, le four commun sur le terrain soit que la bâtiere se propose d'acheter de M. M. Rob. Lemoine + autres, pour le contournement de la rue Bertrand une bâtiere permanente pour y abriter les champs à vendre, échelle, voitures, chevaux, etc. Adopté.

Le Greffier fait lecture d'une lettre de M. Daigle Carlier offrant au Conseil pour la somme de \$ 400 un terrain entourant St. J. campagne l'emplacement de deux pentes creusées sa propre route au droit de passage. Cette lettrine est referri au Conseil de l'agriculture qui donne son rapport au Conseil. La lettrine a la campagne Sainte-Barbe Canada. Dano. Le Conseil en voté le 8 Mai 1921, concernant le tout et l'entretien de la ligne de transmission pour les champs pris de chez M. Lemoine est referri au Conseil de la bâtiere. Le Greffier fait lecture d'une lettrine de M. Antoine

Pochetier demandant au Conseil de suspendre l'exécution de la résolution le concernant l'obligant à remettre pour toute fin d'habitation les maisons occupées par M. M. Michel Jodoin et G. Cormier.

Cette résolution est referé au Comité au Conseil.

Le Greffier fait audir le 3^e lecteur du projet de règlement à l'effet d'autoriser la Corporation de la ville de Drummondville à contracter certaines dettes en faveur d'emprunt pour cette fin une somme de \$10000.00 @ 6% pour 30 ans.

Il est proposé par M. Rob. Lévesque secondé par Réglement No. 90. M. S. Mercier que le règlement No. 90 de cette Corporation qui avait été voté le autorisant la Corporation de la ville de Drummondville à contracter des dettes en faveur d'emprunt pour cette fin une somme de \$10000.00 @ 6% pour 30 ans soit adopté.

Le conseil M. le Maire fixe la votation de ce règlement aux 25 & 26 Mai 1921.

Le Greffier fait lecture du projet de contrat que sera signé M. C. Bergeron pour l'affermage de la tioune.

Il est proposé par M. A. Bertrand secondé par M. J. D. St. Armand que le Conseil s'assure à fendi le 12 Mai prochain (1921). Adopté.

Draconian
Greffier

Giff. Murray

13 Mai 1921

Province de Québec
Ville de Drummondville

A une séance ~~privée~~ du Comité du Conseil tenu au Bureau du Greffier vendredi le 13 mai à 8 heures P.M. Sont présents M. de Gaucan, M. L. Lévesque, John Marier, J. Wetmore, L. Codier, G. Sicard sous le pseudonyme de M. Gaucau. Sont aussi présents les représentants de la Campagne Féminine, Grossard et Butterly. Le Comité est convaincu à ce devoir de ces derniers qui demandent que le vote soit pour l'heure. Apres discussion de part et d'autre

le Comité, sauf M. G. Sicard, recommande au Conseil de faire droit à leur demande et d'autoriser l'ouverture de 3 heures.

Draconian
Greffier

18 Mai 1921

Province de Québec
Ville de Drummondville

A une séance spéciale du conseil municipal de la ville de Drummondville tenu aux bras et heures ordinaires des séances du conseil municipal le 18 Mai 1921. Sont présents M. M. Rob. Gaucau et M. M. les échevins John Marier, L. Codier et J. W. St. Arge. Suite de querelle la séance est adjournée à mercredi le 25 Mai 1921.

Draconian
Greffier

25 Mai 1921

Province de Québec
Ville de Drummondville

A une séance ~~privée~~ spéciale du conseil municipal de la ville de Drummondville tenu aux bras et heures ordinaires des séances du conseil municipal le 18 Mai 1921. Sont présents M. Rob. Gaucau, Marier et M. M. les échevins J. W. St. Arge, Rob. Lévesque, G. Léclair, J. Marier, C. O. Léveillé, L. G. Codier, formant le quorum sans la présence de M. le Maire.

Les détails de ce dernière séance sont brefs et approximatifs.

L'éclat est fait du rapport du Comité le 13 de ce mois.

Le Greffier fait lecture de l'avis de convocation de la séance du 18 Mai, et de l'avis d'ajournement de cette séance au 25 Mai et de l'adjournement constatant que les avis ci-dessus ont été signifiés à tous les membres du conseil.

Il est proposé par M. John Marier secondé par M. Léclair que ce camptoir suivant s'ouvre.

approuvés et le Trésorier de le faire à les payer. adopté
Mr. Montplaisir \$55. + 168. 50

S.C. P. Co. \$25.46 sujet à versement, \$2.00 + 3.13
22cts + 35cts - \$1.02 = 1.16 5.50 Télé. Telephone 1.00

M. Scully 11.00 Draw Ad 67.50 St John Bay Dock
4.50 14.5 + 35cts 2.40 4.30 + 35cts 1.40 1.00 2.80
M. Pellerin & fils 287.54 J.O. Montplaisir 10.

M. J. W. St. Ouge sans avis de motion qui a été proposée
un règlement à l'effet d'imposer une taxe de
50 cts par \$1. sur les biens immobiliers de cette ville.

Lecture est faite du rapport de M. H. Léonard, C.C. en
date du 11 courant concernant les boulots de M. Pellerin
à qui avis avait été donné de la faire verser
pour le 1 juillet ou que elles ne sont pas habillables.
Cette révisi. est refusé au Comité du Conseil.

Il est proposé par M. J. W. St. Ouge secondé par M. St.
Lindsay que les sommes de \$200.00 soit votée à
l'Académie de Drummondville pour 10 concours au Pare
pendant le cours de l'été. Adopté.

Lecture est faite de la résignation de M. Jobbawie
comme membre de cette ville au conseil pour 3
années.

Il est proposé par M. Oscar Leclair secondé par
M. J. W. St. Ouge que le Conseil accepte une requête
de la résignation de M. Jobbawie qui pensait son
passage au Conseil a montré beaucoup de désavantage
pour la chose publique. Adopté.

Lecture est faite d'un règlement autorisant la
fermeture de la rue à deux à quatre Est à partir de
la rue St. Édouard jusqu'à la rue St. Jean.

Lecture est faite d'une requête signée par 300 contribuables
Demandant au Conseil de ne pas ratifier le
rapport du Comité en date du 13 courant concernant
l'ouverture de l'heure. Après discussion sur ce sujet il
est décidé de renvoyer les chefs d'industrie au Bureau
du Greffier vendredi le 27 courant à 8 heures pour
s'entendre sur ce sujet.

Il est proposé par M. John Marin secondé par M.
L. A. Sicotte que le Conseil fasse l'acquisition de
terres de \$2500. des lots suivants : 50-1, 2-3-4-5-6
52-53 et 52-54 pour le bolot des pompes et qu'à

cela fuz le Mari et le Tronçon soient autorisés à
signer en forme de J.C. Duchesne et al. un bail de
\$2500 à deux mois partant rendant à 6% per an.
adopté

Proposé par J. West. Ouge secondé par le Secrétaire que
le Conseil accorde à M. J. L. Hubert les sommes de \$50.
pour le solage de la botte devant venir pour les
pompes à incendie au lieu de \$35. Adopté.

Yannick

Greffier

Geoffrey
Marie

1 Juillet 1921

Province de Québec

Ville de Drummondville

A une séance régulière du Conseil Municipal de
la Ville de Drummondville tenue aux lieux et heures
ordinaire des séances du Conseil mercredi le 1^{er}
Juillet 1921. Sont présents M. Chaf. Gauvreau, Marie
et M. W. les échevins A. Mercier, C. A. Sicotte, L. G.
Cadien, John Marin, M. Lindsay formant
généralement sous la présidence de M. Le Tellier. Les
Minutes de ces dernières séances sont lues et approuvées.
Le Greffier fait lecture de l'avis de conseiller de
la présente assemblée et du certificat constatant
sa signification à tous les membres du Conseil.

M. John Marin propose appuyé par M. A. Marin
que les exemplaires suivants soient approuvés à la
Trésorerie autorisé à leur payer. adopté.

Marché Électrique 104.04 J. A. Gendron 184
L. G. Cadien 1.95 M. Pellerin & fils 276.79
St John Bay Dock \$50. + 0.70cts.

Sur la résignation de M. J. A. Chevalier comme échevin
du quartier Est X Siège No 2. M. et l'acceptation
de sa démission par le Conseil, M. C. Marin fixe
Vendredi le 17 courant pour la nomination des
candidats au recours pour l'élection fuz ses termes
pour choisir un remplaçant à M. J. A. Chevalier.

1^{er} lecture est faite d'un règlement à l'effet
de publier sur faire les biens immobiliers imposa
bles de cette ville au montant une taxe de 50 cts par
\$100. de l'évaluation.

2^e lecture est faite d'un règlement ordonnant la fermeture de la rue St-Jean à quartier Est, de la rue St-Edouard à la rue St-Jean.

Un requête présente par le Labrode demandant au Conseil un permis pour faire la traversie en bas du bout de la chaussée; ces requêtes ont été refusées à la comité, composé de Mr. A. C. S. Gauvreau, John-Marié, St-Lindsay et St-Germain qui devait faire rapport au Conseil.

Le Greffier fait rapport au Conseil qui l'a reçue, 4 successions pour la construction du Pont et il procède à l'adoption de ces successions.

1^{re} McKinnon Sheet Co. \$ 40. 340.00

2^e Community Bridge Co. \$ 34.250.00

3^e Phoenix Bridge Co. \$ 52. 347.00

4^e Mack Realty \$ 40.000.00 suivant des peins faits par cette dernière.

Il est proposé par Mr. A. Mercure secondé par M. C. A. Sicotte que à la demande de la Cie McKinnon et Phoenix Bridge Co., la somme peins futs remboursés. Le Greffier est autorisé à remettre à ces dernières les cheques acceptés qui accompagnent leurs successions respectives.

Il est proposé par M. A. Mercure secondé par M. C. A. Sicotte que le Conseil s'assure à mercredi 6 juillet 1921, adopte.

Demandeau

Geffren

D. J. Lindsay

1 Juin 1921

A une assemblée du Conseil du Comté tenu au bureau du Greffier mercredi 1^{er} Juin 1921 à laquelle sont présents Mr. H. Gauvreau, Marie et Mr. M. les échevins C. A. Sicotte, A. Gauvreau, H. Lindsay, John Marié, Mr. P. T. Soules représentant de la compagnie S. C. P. Co. et aussi présent avec M. Châtelain leur général local.

Le conseil et les représentants de la compagnie acceptent la convention suivante:

1^e Il est entendu que la station des pompes sur le lat-

Voir Rec. 34
Avril 1921

1st des quatrié Sud est l'endroit déterminé d'accord de part et d'autre comme étant le site des pompes de la ville et que la ligne de transmission du pumper à ces pompes est à la charge exclusive de la compagnie.

2^e La compagnie accepte pour la station des pompes sa charge le peak load pour 1 mois après la mise en service pendant 10 minutes, pour le mois suivant:

Si au-delà de la ligne entre la compagnie juchée et la station des pompes près de chez M. Berri à environ de 125\$ par an.

Le Comté accepte de payer 10% sur le prix à titre de loyer sur le court écart de la ligne de train - moins 10% à partir de la date du 1^{er} Janvier jusqu'à l'ancien station des pompes pris de la propriété des Grégoires.

La compagnie ne chargera pas 2.22 pour le pumper de la station générale des pompes servant à la protection du feu à la fin juché. Once octant ce 10% si payé dans la 1^{re} moitié de la production des pompes.

Tu t'entends ci-dessous le nom de la compagnie et le nom de son administrateur soit Mr. D. J. Lindsay et retiens le requête présentée devant le Commissaire de Ville Régulier.

D. J. Lindsay
Administrateur Greffier

8 Juin 1921

Province de Québec

Ville de Drummondville

À une séance régulière du Conseil Municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du Conseil mercredi le 8 Juin 1921, étant un arriverement de ce service du 1^{er} Juin 1921, sont présents M. A. Mercure, Mr. Lindsay, P. W. St-Cyve, L. G. Godin, John Marié, C. A. Sicotte sans la présence de Mr. A. Sicotte, Marie suppléante.

Il est proposé par M. D. J. Lindsay secondé par M. J. W. St-Cyve que les comptes suivants soient approuvés et le Trésorier autorisé à les payer. Adopté. La Patrie 12.34 Le Star 11.00

J. A. Mercier \$ 1. H. Lépine 53^o + 145.8 83.28
 Incumus Dols 41^o 41^o 4.08
 J. A. Robeau 3^o + 400. + 500. 500.
 E. Bouillet 8^o E. Chagnon 1.39
 Agence Lépine 32^o + 100.
 Labo de poe 453.67 507.40 + 575.90 307.60 + 247.70
 George Blaude 4.80 Maribel Sewell Works 6.36
 J. G. Hubault 35.00 50.00 Dame Gallard 3.
 J. C. Lemire 100. + 130. + 330.
 Ulric Lépine \$ 200. G. St. Pierre 528.43
 Léo Gosselin 21.35 ag. Lépine 15^o
 Robert & Piché \$ 32. E. Daigle 75. 117.
 Propose par M. J. W. St. Ouge secondé par M. St. Ougé.
 Lindsay que le Manic et le Grosneur soit
 autonomes d'empêcher pour l'un nom de la
 Caisse de l'Assurance de la Ville de Drummondville
 pour causer de \$ 2000. à 7% en alternance
 la consolidation de la Ville de Lévis et qui à
 cette fin ils soient autonomes à signer un
 billet à 2 mois à 7% à l'ordre de la succession
 Lafontaine.

C'est adopté par M. G. O. Scott secondé par
 Réglement No 91 M. H. Lindsay que le Réglement No 91 qui
 avait été lu, et à l'effet d'aborder la question
 suivant le vu à huis clos vu St. John et St.
 Edwards soit adopté. Adopté.
 2^o telles est fait l'en réglement à l'effet de
 prélever une taxe de 50 éls par \$ 100. sur tous
 les biens immobiliers imposables de cette
 Municipalité.

M. J. St. Ouge donne avis de motion que à
 la prochaine séance du Conseil il proposera
 un règlement concernant le avis du cas.
 Il est proposé par M. St. Ougé secondé par
 M. John Marie que M. St. Ougé, St. John
 et M. H. O. Mercier. Greffier soient délégués par
 le Conseil pour rencontrer le Ministre des Finances
 à Québec et obtenir l'aide nécessaire pour
 la reconstruction du Pont à Drummondville. Nommé
 Greffier pour M. J. W. St. Ouge secondé par M.
 Le Greffier fait lecture d'une liste de M.

M. H. Lalonde retient son application carre queut
 le dépôt de liqueur à Drummondville. M. A. G. Savoie
 demande au Conseil d'appuyer sa demande carre
 queut au tel dépôt de liqueur, auquel ce le com-
 muneau à Québec.

Propose par M. J. W. St. Ouge secondé par M. St.
 Lindsay que le Conseil s'assure à mercredi le 15
 Juin 1921.

François

Greffier

Mercredi
 " "

15 Juin 1921

Résolution de Québec

Ville de Drummondville

1^o une session régulière du Conseil Municipal
 de la Ville de Drummondville, tenue aux lieux et
 heures ordinaires des séances du Conseil étant une
 assemblée de la séance du 1^o Juin, date appartenant
 au 8^o et des 8^o et 9^o Juin mercredi le 15 Juin 1921.
 Sont présent M. St. Ougé, Gosselin, Marie et M. G. les
 chevaux L. G. Gobeau, John Marier, Dr. Lépine.

M. St. Ougé, il est donc formé le quorum
 du Conseil sans le Gobeau et 4 autres. Les
 Membres de l'assemblée des 1^o et 8 Juin sont absents
 et absente. Il est proposé par M. St. Ougé
 secondé par M. John Marier que le rapport du
 Compt. en tabl. de l'An 1921 soit adopté. Adopté.
 Il est proposé par M. J. W. St. Ouge secondé par M.
 John Marier que le compte suivant soit
 approuvé à la fin de l'année à la page 100.
 O. Gobeau \$ 31.80 St. John Day Book 19.20
 12. + 19.20 22.80 + 24.00 + 10.80 + 19.20
 Conrad Record 5^o Suppuni Dols 41^o
 aquaerachine 67 dls. 55 dls 7.87

St. John Day Book 3.35 + 14^o + 41.8 + 3.50
 2.80 + 2.45 + 17.5 + 1.75 + 2.80 + 4.20
 Bohns Juin 1^o. Telephone 6.17.45
 Shamus 5^o + 19.75 Labo de poe 72.75
 as. Lefebvre 2.00 + 3.75 D. Goureaux 14.77
 Baufus Masson 10. Marie 6.27. Larivière
 + Beauregard 17.50 R. Horne \$ 20.00

Sauviers à R.R. #2300.
Notre devis fait par M. J. W. St. Ours secondé par
M. L. G. Cliche que le Maire et le Directeur soient
 autorisés à signer pour et au nom de la Corporation
 pour la vente de 400000 dollars en billets de \$2000.
 à l'ordre de M. Obens T. Darrow payables à 3 mois
 sous une entente de 6% sur les deux bateaux soit
 faire remplacement plusieurs bateaux si le
 somme de \$1900. il me fait offrir 100.-
 dépôt.

Le 1er juillet cette de M. Frank Lecais demandant
 au Conseil un permis pour la vente de 2 bateaux.
 Le deuxième est fait le 1er juillet le 2ème le Municipale
 de Québec a pris contact le troisième auquel le
 décret a été donné le 4 et 7 juillet 1921. Le Steffur
 est chargé de ceux répondre que le conseil accepte
 cette condition à ce qu'il y auraient mis au service des
 fêtes.

Il est proposé par M. J. W. St. Ours secondé par M.
 Rep. Lévesque que le règlement n° 92 soit validé.
 Il est dit, si l'effet de l'élection sera comme ce \$1000
 par \$100 de l'assiette immobilière de cette ville
 soit, 100000.00.

Le Steffur fait lecture au Conseil des feuilles de la charte
 du complexe à la bourse de temps et il est constaté
 que le 5 juillet au 10 juillet inclusivement le rendement
 des parts a été au taux de 400000.00.
 Considérant que la construction d'un pont à Beauport
 est une nécessité urgente et impérieuse.

Considérant que cela nécessite aussi non seulement
 pour Beauport mais pour la circulation en
 général dans cette Province.

Considérant que le Conseil connaît la politique du
 Gouvernement quant à la construction des Ponts, et
 assuré que le Gouvernement de cette Province, quand
 le contexte le lui permettrait, se chargera de la construction
 du Pont.

Considérant que malgré toute la bonne volonté du
 Gouvernement il peut arriver que ce bateau soit néces-
 saire pour la sécurité du Gouvernement à assurer les

Règlement n° 92

liberté en se chargeant de la construction du Pont.
 Considérant que tout bateau est une petite grotte tant
 pour Beauport que pour le public au général -
 à ces causes, il est proposé par M. John Marion secondé
 par M. J. W. St. Ours que la Corporation de la Ville de
 Beauport demande la permission au Gouvernement
 de construire immédiatement le pont en faisant
 l'emprunt nécessaire pour la telle construction et qu'il
 soit autorisé à prendre de l'autre le paiement sur les
 personnes et véhicules qui passeront sur le 1st Pont;
 la telle corporation s'engageant à rembourser au
 Gouvernement le paiement avoué par la Corporation sans
 être à rembourser à la Corporation de tout au 1st
 Pont, et aux fins de connaître l'opinion des contribuables
 propriétaires sur ce projet, il sera tenu un
 referendum jeudi le 6 juillet 1921 au bureau du
 Bureau municipal, Greffier à la Ville, le 9 et 10 à 5 P.M.
 où les contribuables propriétaires seront appelaés à voter
 leur assentiment au financement du tel pont "Oui"
 ou "Non" à la question suivante;

Etes-vous en faveur que la Corporation entreprendre
 immédiatement la construction du pont à ses
 propres frais, et charge au tiers de payer sur
 les personnes et véhicules que traverseront le 1st Pont,
 jusqu'à ce que le Gouvernement ait remboursé la
 Corporation de tout au Pont? et obligé.

M. J. W. St. Ours donne avis de proposer qu'il
 s'oppose à la proposition soumise au Conseil une
 résolution à l'effet d'empêcher les élus comme
 nous au sein de reconstruire le Pont.

Proposé par M. J. W. St. Ours secondé par M. Rep.
 Lévesque que ce Conseil à l'heure à quatre le 16
 juillet à 11 heures se réunit ordinaire. dépôt.

Propose
 M. Steffur
 Greffier

16 Juin 1921

Province de Québec
Ville de Drummondville

A une séance régulière du Conseil Municipal de la ville de Drummondville tenue à la salle Robillard, les administrateurs des services du Conseil, jeudi le 16 Juin 1921 à 11 heures de l'après-midi; cette séance fait un adjournement de la séance du Jeudi, du 1^{er} juillet au 8, du 8 au 15 et du 15 au 22 pour procéder M. H. les échevins, M. Mercier, Nap. Lindsay, Lecleci, J. West Augé, John Mauer formant le quorum du Conseil.

En l'absence du Maire, M. M. Mercier, Mauz appelle l'assemblée.

M. Lecleci est fait d'un règlement autorisant la Corporation de la Ville de Drummondville à reconstruire le Pont et à emprunter l'argent nécessaire à cette fin.

Proposé par Dr. J. West Augé secondé par Mr. John Mauer que le Conseil s'assure à 11 heures de l'après midi de voter. Adopté.

Travaux
Geffr

A la réprise de la séance et dorénavant à 4 heures de l'après midi du 16 Juin, sont procédés M. Nap.
Ganneau, Mauz et M. Dr. les échevins John Mauer,
Os. Lecleci, John Mauer, J. West Augé, assurant
formant le quorum sans la présence de M.
Nap. Ganneau, Mauz.

M. Lecleci est fait du règlement autorisant la Corporation à reconstruire le Pont et à emprunter l'argent nécessaire à cette fin.

Proposé par Dr. J. West Augé secondé par Mr. John Mauer que le Conseil s'assure à mercredi le 27 Juin 1921. Adopté.

Travaux

Geffr

Nap. Ganneau

Geffr

27 Juin 1921

Province de Québec
Ville de Drummondville

A une séance régulière du Conseil Municipal de la ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du Conseil, fait en adjournement de la séance du 1^{er} Juin, du 1^{er} Juillet au 8, du 8 au 15, du 15 au 16 et du 16 à 10 h 30 mercredi le 27 Juin 1921. Sont procédés M. Napoléon Ganneau, Mauz et M. Dr. les échevins Os. Lecleci, A. Mercier, Nap. Lindsay, J. West Augé, John Mauer formant le quorum sans la présence de Mr. Bellavance.

Le Maire quitte la salle et la séance est continuée sans la présence de M. A. Mercier, Mauz suppléant. Il est proposé par Dr. Nap. Lindsay secondé par Dr. Lecleci que le 1^{er} Juillet soit déclaré fête civique. Adopté par Dr. J. West Augé secondé par Nap. Lindsay que le matin bleu, l'écurie et le Vieux marché soient vendus à l'encheres dimanche le 3 Juillet, après accès à ce port de l'église : le conseil autorisant le bœuf déjà fait sur Vieux marché.

M. Lecleci est fait d'un règlement autorisant un emprunt de 7000 francs la bourse des pêcheurs à encours, et d'un autre règlement concernant un emprunt de \$ 46,000.00 francs consolidé la dette florale.

Proposé par Dr. J. West Augé secondé par Dr. Nap. Lindsay que le camp de surveillance soit approuvé. Adopté.

Os. Lecleci 455. Alarme Juin 21- 55.90

Proposé par Dr. J. West Augé secondé par Dr. Napoléon Lindsay que le Conseil s'assure à mercredi le 29 Juin 1921. Adopté.

Travaux
Geffr

Dr. Ganneau
J. West Augé

29 Juin 1921

Ville de Rimouski
Ville et Municipalité

A une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Rimouski tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du conseil, tenu au communément à la séance du 1^{er} Juin, de 1^{re} adjourné au 8, du 8 au 15, du 15 au 16, du 16 au 22 et du 22 à 23^e adjourné le 29 Juin 1921.

Sont présents M. Cap. Garneau, Marie Stett. les échevins C. A. Scott, John Moorer, C. L. Léveillé, Cap. Lindsay, J. W. St. Aug. Tremblay, formant le quorum. Suis le président de M. L. Stett. Les Minutes des dernières séances sont lues et approuvées.

Il est proposé par M. A. Mercure secondé par M. J. W. St. Aug que le Comptoir suivant soit approuvé et le faire valoir à la page adopté.

J. Fourrier \$ 4. Alarmes 41⁰ + 25.68.
Mme femme \$ 45. + 106.92 + 35.

S. P. C. 175⁰ 1⁰ 2.92 + 2. + 50.8 + 50.6 + 27.6.
Léveillé 20 paie 70.8⁵² + 41.72 1. Rely 31² + 3.9.

Inde Gaillard \$ 3⁰ J. C. Léveillé 1000.
J. A. Kooleau 774. N. Bellem 782⁰ Banque 10.

Il est proposé par M. A. Mercure secondé par M. Cap. Lindsay

Il est demandé que le règlement No 90 de cette séance sur un montant de \$ 10.000.00 à l'ordre du saintcomme et approuvé pour le financement de la construction.

Il est demandé que l'imposition et le versement des débentures à être émis sans l'autorité du règlement ci-dessus ne nécessite un certain délai.

que détermine que il est nécessaire de payer les dépenses faites en vertu du dit règlement et de continuer les travaux de fondation commencés.

que cette fois le montant de l'assurance de cette ville seraient autorisés à empêcher pour le nom de l'assurance de la ville de Rimouski dans une somme de \$ 10000.00 à la Banque Montréal à Rimouski.

Règlement No 93

\$ 7000.00

Il est proposé par M. J. W. St. Aug secondé par M. L. Stett. que le règlement No 93 qui permet de construire le pont au-dessus de la rivière au sud de la ville et le bâtiment qui y sera construit pour le temps de son utilisation soit adopté. Séance levée le 29 Juin 1921. Il est proposé par M. L. Stett. que le règlement no 93 soit approuvé et le faire valoir à la page adopté.

Il est proposé par M. J. W. St. Aug secondé par M. L. Stett. que le règlement No 93 soit approuvé et le faire valoir à la page adopté.

Il est proposé par M. J. W. St. Aug secondé par M. L. Stett. que le règlement No 93 soit approuvé et le faire valoir à la page adopté.

Il est proposé par M. J. W. St. Aug secondé par M. L. Stett. que le règlement No 93 soit approuvé et le faire valoir à la page adopté.

Il est proposé par M. J. W. St. Aug secondé par M. L. Stett. que le règlement No 93 soit approuvé et le faire valoir à la page adopté.

Le Greffier fait lecture de son rapport de l'élection qui a eu lieu le 17 Juin 1921.

Il est proposé par M. J. W. St. Aug secondé par M. A. Mercure que le Comptoir de M. L. Stett. soit doté d'un capital de \$ 50.000 pour les besoins de la disposition du Comptoir de la ville lors de la célébration de la fête du 1^{er} Juillet; cette somme devant être destinée au prix.

Le Comptoir s'ajourne sans date.

Maurice W.
Greffier

Cap. Lindsay
Moor

11 Juillet 1921

Province de Québec

Ville de Drummondville

A une assemblée du conseil du conseil tenu au bureau du greffier, lundi le 11 juillet 1921. Sont présents M. Rap. Ganceau, Marie et M. M. les échevins A. Mercier, Oscar Leclair, L.G. Godchaux, John Marier, J.W. St. Ours, C.A. Sicotte Hop. Lindsay sous la présidence de M. Hop. Ganceau, Marie.

Le conseil recommande au conseil d'arrêter les travaux à la maison en construction sur le rue de Marilie après avoir pris le bâton de la couverture.

Le conseil prie aussi au conseil de ne rien faire sur le rue près du marché avant que cette dernière soit entière et acceptée par la ville.

La construction de la partie finale sur le terrain de la corporation sera faite au gré du conseil.

Le conseil recommande au conseil d'approuver le contrat accordé à M. J. Leclair pour la batisse devant servir pour le dépôt pour la sacume de \$3300. et d'autoriser le trésorier à faire le paiement à mesme fise le dépôt avant tout.

Trauverelle

Oscar Leclair

Greffier

18 Juillet 1921

Province de Québec

Ville de Drummondville

A une séance spéciale du conseil municipal de la ville de Drummondville, tenue aux bureaux ordinaires des séances du conseil, lundi le 18 juillet 1921, convoquée pour prendre en considération les sujets suivants, savoir : Campagne, correspondance, expression des débats, taxes et emprunt \$10000.00 : Toutes questions se rapportant soit à la expansion soit à la construction du pont; révision du rôle d'évaluation, acceptation ou refus de la proposition fait par M. Raymond et autres, affaires administratives en général. Dont devant M. Napoléon Ganceau

Mari et M. M. les échevins et bâtonniers, J.W. St. Ours, H. Lindsay, Os. Leclair, John Marier, C.A. Sicotte, formant le quorum du conseil sans la présence de M. A. Mercier. Les membres de la dernière séance sont lues et approuvées.

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation de la présente séance et du certificat constatant qu'il a été signifié à tous les membres du conseil.

Il est proposé par M. Rap. Lindsay secondé par M. A. Mercier que le rapport du conseil du conseil est soit le 11 juillet soit approuvé et ratifié adopté.

M. John Marier propose secondé par M. Oscar Leclair que les comptes suivants soient approuvés adopté. Si John Dry dock \$ 4.20 S. C. P. Co. 80cts, 47ds, 275, 12ds, \$ 175.50, 87cts, 20ds,

Le greffier fait lecture d'une lettre de M. La Gendre demandant au conseil de payer le montant de \$ 275.60 pour le bois qu'il a fourni à M. Charles Labonté pour la construction de la maison qui est subsequnment devenue la propriété de la corporation. Celle celle est referé à M. Joseph St. Ours, maire, qui sera faire rapport pour la prochaine séance du conseil.

Une autre lettre de la compagnie Macdonald Wire Goods Co. demandant au conseil de lui accorder une exemption de taxes d'eau.

Le conseil charge à Greffier de lui rappeler qu'il n'a pas permis d'accorder d'exemption de taxes, mais qu'il lui sera rendu de la taxe dans l'avenir venant.

Il est proposé par M. Oscar Leclair secondé par M. A. Mercier que le trésorier soit autorisé à faire imprimer les bulletins pour l'emprunt de \$10000. en campagne de \$500.00. adopté.

M. Napoléon Lindsay propose secondé par M. J. W. St. Ours que M. M. la evaluation soient chargés de faire le rôle d'évaluation pour le 5 juillet prochain. adopté.

Il est proposé par M. G. A. Sicotte secondé par M. W. St. Ouge que le Conseil n'accepte pas la proposition de la Compagnie French Steel à propos de l'ordre et que le Gouvernement soit prié le Conseil de renouveler au Gouvernement d'élever le loyer nouveau l'ont autant que possible. Adopté.

Il est proposé par M. J. W. St. Ouge secondé par M. W. St. Ouge que les commissions soient demandées pour la démolition du vieux pont (superstition enfin); ces commissions seront établies pour le 3 Septembre et le 15 Septembre au Pont terminé pour le 1^{er} Septembre; les commissions seront établies accompagnées d'un chèque accepté de \$300 pour garantir l'exécution des travaux. Adopté.

Il est proposé par M. W. St. Ouge secondé par M. G. A. Sicotte que le règlement concernant le beurre de lait soit suspendu jusqu'au 1^{er} Octobre 1921.

Pour la motion contre la motion
M. Lindsay M. Mercure
Espelein J. W. St. Ouge

John Marie
G. A. Sicotte

Le motion est adoptée par un vote de 4 pour 12 contre.
M. J. W. St. Ouge propose secondé par M. W. St. Ouge que permis soit accordé au Dr. A. Beliveau de transplanter le maron blanchi sur son terrain dans l'endroit où il est placé à une distance d'environ 70 pieds de la rue Brock et de 20 pieds du terrain de la corporation.
Adopté.

Le bonheur de l'agriculture sera à l'avenir composé comme suit: M. Rep. Lindsay, Mr. John Marie W. St. O. Mercure.

Maurice au
Greffier

J. W. St. Ouge
Mercure

25 Juillet 1921

Province de Québec
Ville de Drummondville

Une séance spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du Conseil lundi le 25 juillet 1921 convaincu pour prendre en considération les rapports suivants, savoir, baux, correspondance, rapport de la votation du Règlement No 93, lecture du règlement d'impôt de la Ville d'aujourd'hui, pris de motion pour amender le règlement concernant le service des pompes et faire autre pris de motion, offrir des subventions en général. Sont présents M. Joseph Garneau, Mavis et M. M. les chevaliers G. A. Sicotte, John Marie, Oscar Leclair, Adolphe Lindsay, J. W. St. Ouge, A. Mercure favorisant le quorum sous la présidence de M. G. Marie.

Le Gaffier fait lecture de l'avis concernant cette séance et du certificat constatant qu'il a été délivré signifié à tous les membres du Conseil.

Il est proposé par M. J. W. St. Ouge secondé par M. W. St. Ouge que les comptes suivants soient approuvés et ratifiés à la finement ci-dessous et ratifiés. Adopté.

J. Fourrier	\$ 22.80	+ 49.90
Dr. Baron	\$ 5. + 5.	+ 11.
St. John Bay Dock	\$ 4.20	5.00 4.00
35 do, 2.80 + 2.80	100.	2.80 1.40
1.40 + 1.40	4.30 + 1.40	+ 1.40 + 1.40
Total au pris	\$ 3.63	.

Nash Plate 6.08 à Blawie	do 31.30	
J. D. Gendron	22.52 + 1.71	agréé Lemoine
2.60 + 2.10 + 1.60	8.6. R. les.	2.00 + 300
J. H. O. Pepin	39.69	2. Lemoine + 300
L. Parlier	£ 49.	do Gauvin £ 3.
J. G. Lemoine	1000. \$ 50. + 57.00	do
A. St. Cyr 1.50	Gauvin + Gauvin 25.87	
Montreal Metal Works	98 do	
Impérissable 1000 4 1/2 15 45 + 14 20	11.33 + 15 45	
Niagara Metal 105 + 26. J. O. Montferrand	33 20	

Liste de paie \$324.60 + 199.96 + 360.85

Ed. Bernard #16, Belle Telephone 2.55

H. Boudreau 240 f matin 75.00

Walsh Plat 101 + 15.60 C. Cauchon 278.02

J. D'Chesne 185 + 26.3 Hacum Bill 140-

G. Mercure 574.21 173.49 + 158.70 + 6.65

vérification \$30. Fret 27.01. 6 Kilom 1.

C. G. E Co 97.58

Lecture est faite d'une lettre de M. J. B. Mitchell demandant un permis pour le vente du lait. Il est proposé par M. G. A. Mercure secondé par M. N. Linoeay que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer une convention avec M. Mitchell & un permis pour la vente du lait suivant se demande adopté.

Proposé par M. A. Mercure secondé par M. Nap. Lindsay que le Maire et le Trésorier soient autorisés à emprunter à M. Odysseus Parvis, pour et au nom de la Corporation une somme de \$600. payable 1 mois après demande une rente de 6% pour ce qui est de cette somme il est autorisé à signer un brevet à l'arbre au dit Odysseus Parvis. adopté.

Sur une lettre de M. Dr. Marie orvate concernant la réclamation de M. J. Abendroth contre M. G. Labonté.

Reg. No 94
\$ 46.000.00 Il est proposé par M. A. Mercure secondé par M. J. W. St. Ouge que le règlement No 9^e qui vient de subir sa 3^e lecture autorisant un emprunt de \$46.000 pour consolider la dette existante soit adopté. Adopté.

Seance tenue M. G. Marie jura la volonté de ce règlement aux 22 et 23 Aout 1921.

M. G. Légaré donne avis de radiation qu'il propose un règlement à l'effet d'amender le règlement concernant la vente des poumons.

Il est proposé par M. A. Mercure secondé par M. Nap. Lindsay que M. le Maire, le Greffier et le Trésorier soient nommés délégués à la commission des Municipalités canadiennes tenue à

Ottawa les 3, 7, 28 et 29 Aout adopté.
Le Greffier reçoit instruction d'envoyer à la compagnie S.C. & Co d'installé des bureaux sur le rue Brock entre la rue St Jean et des Forges.
M. Marceau *Nap. Lindsay*
Greffier *Marie*

3 Aout 1921

Providence de Québec

Ville de Drummondville

Une séance régulière du conseil Municipal de la Ville de Drummondville tenue aux lexi et heures ordinaires des séances du Conseil mercredi le 3 aout 1921. Sont présents M. Napoléon Léveillé, Maire et M. M. les échevins L. G. Godin, G. S. Scott, John Marin, Es. Leclair, Nap. Lindsay, J.W. St. Ouge A. Mercure formant tout le Conseil sans la présence de M. G. Labonté.

Le Greffier fait lecture de l'avis de convocation de cette assemblée & du certificat certifiant que il a été signifié à tous les membres du conseil.

Tous les membres de la dernière séance sont bien et approuvés.

Il est proposé par M. A. Mercure secondé par M. Nap. Lindsay que la comptabilité suivante soit approuvée à la Trésorerie autorisé à la payer. Adopté.

Walsh Plat 663 J. O. Montplaisir 26.68

M. John Day Doct 1^{er} f & Fils 16.46

Aquavit Lemire 27.5 L. G. Godin 4.80

Brûlerie de Beaupré 1.25 La Martre Succot 8.05

S. C. P. Co. 177 212.50 + 13.2 + 175.50 + 27.5

42 cl, 12 cl, 12 cl, sold,

M. John Doct 70 cl, J. Abendroth 2.63

Sam Jones 10.80 + 3.60 + 10.70 + 6.12

H. Garneau 4.5, A. Lemire 100 Marion

Fleurent 225.60 J. St. Jean 5.75

Liste de paie 114.86 H. Boudreau 22.75

D. Paul 29.96 Ag Lemire 152.60

C. P. Ry 94.78

Il est proposé par M. A. Mercure secondé par M. Tap. Lindsay que le Trésorier soit autorisé à payer le deniers de \$100. à l'Hôpital St. Brice.
Adopté.

Il est proposé par M. John Marin secondé par Dr. J.W. St. Ouge que sur le terrainsement de la Marlin occupée par M. Blanqui près de l'église C.R. entrent sur les avis publics élancé officiellement à l'ouvert les avis publics soient officiellement sur le côté Nord de l'église C.R. Adopté et sur le facades du bureau d'École également. Adopté.
Les deux lettres de L'Amour de Montréal et la Province et Québec informant le Conseil que il y aura à Québec les 7, 8, 9, 10 Sept. une convention et leur demandant de leur faire savoir quelle sont les questions qui intéressent particulièrement notre Municipalité.

Cette lettre est referé à un comité composé de M. A. Mercure, J.W. St. Ouge et C.A. Sicotte. Une lecture est faite d'un règlement concernant le vent des pommes.

Il est proposé par M. A. Mercure secondé par M. Tap. Lindsay que en attendant que le règlement qui vient d'être fait en face, que le règlement actuel concernant le vent des pommes soit suspendu. Adopté.

Il est une requête signée par les propriétaires faisant front aux rues au sur lesquelles a été élevé le barrieraire et qui se plaignent de la malpropreté des rues à cause de la poussière.

Il est proposé par M. Tap. Lindsay secondé par M. A. Mercure que le sacre de \$225. soit mis à la disposition du comité des chemins pour recouvrir d'un cauché et grossir le chemin de fer élevé dans les rues. Adopté.

Le Gouvernement fait lecture d'une lettre de M. W. Gouard, ingénieur de la voie, demandant le billet des bûcheurs à terminer.

Il est proposé par M. Tap. Lindsay secondé par M. J.W. St. Ouge que sur le conseilment de M. A. Mercure, préparation du terrain forestier devant

l'autoroute

front à la riv. St. Lawrence, et un aussi que l'on fasse enrgence, que le terrain qui servait des fondations soit déclaré qui servait des fondations sur cette riv. soit appeler à la construction d'un trottoir sur cette riv. le côté sud est de la rue Pelleter. Adopté.
Les deux lettres de M. M. Drysdale, Pelleter & autres offrant à la ville de ces services et aider la rue Pelleter sans certaines conditions.

Il est proposé par M. C.A. Sicotte secondé par M. Dr. Leclair que le conseil soit pris à accepter la rue sur elle, mais sans conditions. Adopté.
Les deux lettres de M. Alfred Gaudet & informant le Conseil que la production de plus deniers et que il ne demandera pas le Jeudi 1^{er} d'au reques.
Il est proposé par M. C.A. Sicotte secondé par M. J. Marin que le Gouvernement donne avis à la Compagnie Layz & Bowler et à la Compagnie de garantis.
Adopté.

Il est proposé par M. J.W. St. Ouge secondé par M. Tap. Lindsay que l'ingénieur de la voie du tramway du pont. Adopté.

Il est proposé par M. Tap. Lindsay secondé par M. A. Mercure que un avis de redresser la voie du tramway du pont des chemins force rapport au Conseil de la partie de terrain requis et à l'abattage des arbres et qu'il faut faire redresser cette rive, et que le Conseil soit autorisé d'acheter du propriétaire du coté 47 le terrain requis au même prix par pied carré que le dit terrain a été acheté. Adopté.

Tu que l'on j'ay aucun soumission faire pour l'enlèvement et le démantèlement du Pont. Il est proposé par M. A. Mercure secondé par M. J.W. St. Ouge que le département du Comité des chemins prenne commandement des soumissions qui pourront être déposées d'ici au 5 courant à 5 h. p.m. Adopté.
Proposé par M. J.W. St. Ouge secondé par M. A. Mercure que le Conseil s'ajuste à mercudi le 10 courant adopté.
Tramway
Gouvernement
Gouverneur
Gros.

Province de Québec
Ville de Drummondville

Session du 10 Août 1921

Une assemblée du Conseil Municipal de la Ville de Drummondville, tenu au lieu et heure ordinaires des séances du Conseil, mercredi le 10 Août 1921.

Sont présents : M. H. G. Gareau, Blain et M. M. les Ichirios, John Marie, L. G. Cadieux, A. St. Germain, G. P. Lindsay, C. J. Sirote, formant le quorum du Conseil sous la Présidence de M. le Maire.

Ce est présidé par M. L. G. Gareau, secondé par M. C. H. Sirote, que le Conseil s'apprête à jeter le 11 courant, aux fins d'heures ordinaires des séances du Consul. Aspects

François
Giffier

G. G. Gareau
Blaine

10 Août 1921

Province de Québec
Ville de Drummondville

Une assemblée du Comité du Conseil tenu au bureau du Giffier de cette Ville, mercredi le 10 Août 1921 à 7 hrs. f. n.

Sont présents : M. H. G. Gareau Blain et M. M. les Ichirios, John Marie, L. G. Cadieux, A. St. Germain, G. P. Lindsay, C. J. Sirote et Oscar Leulne, sous la Présidence de M. le maire.

Le Comité recommande au Conseil ce qui suit : Attendu qu'il est de l'intérêt de la Ville que la Riv. du Courant entre les Brock et Hébert soit élargie.

Attendu que M. ~~John~~ McElroy propriétaire du lot N° 47 du quartier Ouest de cette Ville, est consentant de rendre la ligne de terrains nécessaire pour l'élargissement de la dite riv. En conséquence il recommande au Conseil d'autoriser à M. ~~John~~ McElroy, une ligne de terrain étant partie du lot N° 47, contigu

à la dite riv. du Courant, mesurant 2 1/2 pi. de largeur sur la rue Brock et 5 pts. de longeur vers la Rue Hébert par la profondeur du lot, formant une surface de 195,16a. Carré, à raison de 70 pts. du pied carri, formant ainsi la somme de \$ 346.50. Cette somme passe au dit ~~John~~ McElroy dans deux ans de cette date avec intérêt de 6% par an.

Le Conseil devant valoir du dit terrains ci-dessus acquis, dont fonction de téléphone.

Que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer contrat pour les conditions ci-dessus.

Que de plus le dit ~~R. McElroy~~ soit autorisé à louer loctoir à 3 pts. de la ligne de la riv., sur la rue du Courant, au lieu de 0 pts.

Le Comité a pris aussi les connaissances d'une demande de permis, fait par M. Antoine Piché de Drummondville, pour la réparation d'une bastide lui appartenant et située aux environs des Rues Cockburn et Brock, lorsque instructions au Giffier, d'envier immédiatement à M. Piché l'informant que sa demande ne peut être accorde, ni qu'elle n'est pas accompagnée des plans, avis et spécifications requis par le Règlement concernant les constructions; de mettre en demeure le dit S. Rothéneau de céder immédiatement tous terrains sans avou au plus bas prix obtenu le permis demandé.

Que la Corporation le temps nécessaire trouve le lieu du trottoir, en arrière de sa propriété sur la rue Brock, propriété de la Ville.

Le Comité recommande aussi au Conseil d'accorder à L'Épicerie de Drummondville une somme de \$ 30.00 pour quatre concours au risque.

Le Comité recommande aussi au Conseil d'envier à Québec, et de demander d'imprimer à Drummondville des agents spéciaux chargés de mettre en place les réglements concernant la sécurité des automobiles.

Le Comité recommande au Conseil de verser une somme additionnelle de \$ 50.00 pour réparations des rues avec le gravier de la rivière.

Le Comité après avoir étudié les submissions pour la démolition du Pont, sauroit celle de la Cie Walsh Plate, au montant de \$ 3.800 et celle de M. Adolphe Parent au montant de \$ 2.500. recommande au Conseil d'accorder à M. Parent et autres, le contrat pour la démolition du Pont, saurni qu'ils fournissoient pu-
able une garantie pour les risques d'incendie, qui ils assument le taux de \$ 300.00 et ne sauroit payer que lorsque les travaux de démolition, d'enlèvement des matériaux du lit de la rivière, saint Léonard, et que tous dommages causés pendant l'exécution des travaux sont pris aux fabricants soient déductible du montant du contrat par l'ouvrage refait par eux, la démolition et enlèvement des matériaux du Pont devant être terminé 30 jrs. après la signature du Contrat, et que la somme de \$ 10.00 par jour, après l'expiration des dits 30 jrs., soit remise par la Ville à titre de dommages.

Le Comité après avoir pris connaissance du Réglement N° 68 de cette ville, constate que M. Nadeau a droit à l'exemption de taxes sur sa propriété construite par lui durant l'année 1919. cette propriété étant le lot N° 225, du quartier Est.

Le Comité recommande au Conseil de payer à M. Nadeau la somme de \$ 35.00 pour les plans de la bâtière exigé par M. Conrad Linauer, pour la Corporation.

Le Comité recommande au Conseil de verser à \$ 3.000. la police d'assurance sur les horilloires.

Le Comité recommande le renouvellement de sa police d'assurance collective couvrant les pompiers.

Les comptes suivants sont approuvés et le paiement recommandé.

J. Nadeau \$ 35. La Cie Manufacturing d'assurements 341.37 Burroughs Billing Machine 13.8 J. O. Monplaisir \$ 5 S. C. P Co 130.00 M. Pellerin Tel. 309.83 E&R Beauchemin 32.50 Cie Gosselin 90.83 Delle Telephone 40.55 M. Léonard 7.80 Stab Hauler 31.41 Fraise de fer 10.6. 35. R. Javelle 140.00 Harmonie de Delle 60. J.R. Blanchard 95.00
 Traumond Gaffier *Philémon Marie*
Gaffier

11 Août 1921

Procès-verbal

Ville de Drummondville

À une séance régulière des Conseil Municipal de la Ville de Drummondville tenue aux lessis 1-
heures ordinaires des séances du Conseil, étant
un adjournement de la séance du 8 Août, du 3
août au 10 et du 10 à ce jour, jeudi le 11 Août
1921.ont présents M. Stab Gareau, M. Léonard et
M. H. les échevins John Granger, St. Léonard, J.W.
St. Ouge, M. Mercure formant le quorum sans
la présence de M. le Maire.

Les Minutes des séances des 3 et 10 étant approuvées.

Il est proposé par M. A. Mercure secondé par M.
H. Léonard que le rapport du Comité du Conseil en
date du 10 juillet soit approuvé, sauf cette partie
du rapport octroyant le contrat de la démolition
du Pont à M. A. Parent & autres. Adopté.

Leclerc est fait d'une lettre de la Compagnie
Sociedad Canadiense en date du 10 juillet concernant
le paiement de certains comptes, suivant
l'état annexé à ce lettr.

Le rapport fait par le Trésorier sur cette lettre
est proposé par M. Stab Léonard secondé par
M. J. le St. Ouge que le Gaffier & infirmer la
Cie Sociedad Canadiense que elle ne soit pas
à cette dernière par la compagnie produire par cette
dernière. adopté

Not proposé par M. A. Mercure secondé par Dr. G. Lindsay que le compte sur les auto voient appartenir à S. & Léonard auvers à la poste adopté
J. A. McLean \$ 3.00 C. Leeman X 200.00
et Léonard 50.00, Sup 1000 \$ 2060.00 J. R.
Beller 14.00

Not constaté d'après les chartes de Véhicules Motorisés il n'y a pas de recouvrement d'auto régulier aux autres adresses.

Not proposé par M. John Marier secondé par Dr. A. Mercure que la Corporation des délégués Catellus se munisse de ces rues établies pour un peu moins de 23 mois à compter du 1^{er} Juin 1924 à \$ 25 par mois et que les horaires soit autres à l'heure de l'apogée pour permettre le passage de l'autobus à l'heure de l'apogée. Adopté
2^e lecture et voté. D'un règlement concernant la vente des places.

Not proposé par Dr. A. Mercure secondé par Dr. J. W. St. George que le rapport du Comité du pont soit lu et accepté accusant le comité à H. Parcellier d'autoriser pour la construction du Pont soit adopté en l'approuvant l'accordement suivant :
que le prix du comité soit de \$ 3950. que le 1/2 du comité sera payé lorsque le monte noir du pont aura été enterré et l'autre moitié lorsque ce serment sera enterré ; que il sera accordé accès jusqu'à l'apogée du 1^{er} Octobre 1925 pour l'enterrerment du pont. que 6 mois et le tracé seront autorisés à poser contre après qu'il aura été approuvé par l'assesseur des eaux et la Corporation. les délégués Catellus devant faire un engagement pour l'acceptation du comité dans le 1^{er} hiver qu'ils régleront le comité.

Proposé en amendement par Mr. St. George secondé par M. John Marier que auvers que la Corporation Black Rock est主人 autorisé pour le tracé de l'autoroute et que elle offre place aux réparations que le comité fera au serment au pont soit accepté pour la somme de \$ 3500 sous la même condition.

Not ci-dessous.
Prix l'accordement
H. Lindsay
John Marier

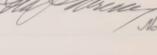
comité amandement -

M. Mercure

J. St. George

A. Mercure

L'accordement est passé pour une somme de 3 mois et 2 semaines et le montant principal adopté sur ce même vote.

Proposé par M. A. Mercure secondé par Dr. J. W. St. George que le comité s'apprête à mercure le 2^e courant. Adopté
Parcellier 
Gifford  Marier

Province de Québec
Ville de Drummondville

13 Sept 1921

A une assemblée du Comité du Conseil tenu au bureau de Gifford Samadi le 13 Sept 1921
Not présent : M. Nap. Garneau Marier, M. W. Les
ethans J. W. St. George, J. Mercure, John Marier, Mr.
Lindsay, Oscar Lépine et C. T. Scott sous la
présidence de M. Nap. Garneau Marier.

Le Comité renouvelé au Conseil, unanimement.

Que ne le décret de M. W. Courtney & autres
de signer le contrat pour la démolition du
pont, que le Conseil accorde à la Compagnie
Walsh Orlot Structural Works Co. le contrat
pour la démolition du pont, au prix de \$ 3,500,
payable quand les travaux seront terminés.

La Cie Walsh Orlot devra rendre au Conseil,
si il le désire l'acheter, lors de la fin du Contrat
à raison de \$ 500.

Le bancher subirait et parallèle au Pont
étant la propriété de la Corporation et sera
livré entier par cette dernière.

Le Comité autorise M. le Maire à prendre
toutes procédures nécessaires pour arrêter les
travaux de réparation faits par M. J. Richardson,
à sa prochaine, l'd me de l'apogée 300 au
poids qu'il lui a été accordé.



19 Août 1921.

Province de Québec

Ville de Drummondville

A une séance spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du Conseil vendredi le 19 Août 1921 convocés pour prendre en considération les sujets suivants, savoir : Compte, correspondance, rapport du comité du conseil de 13 canaux, bolusse No 70, Rue Poirier sur le lot 6.

Sont présents M. Napoléon Gariépy, Marie et M. M. les échevins M. Sicotte, John Marie, Oscar Leclair, Mop. Lindsay, J. W. St. Oegre et M. Mercure. Le Greffier fait lecture de l'avis de dissolution de cette assemblée et du certificat constataur qu'il a été signifié à faire le membre du conseil. Les délibérations de cette dernière séance sont lues et approuvées.

Il est proposé par M. J. W. St. Oegre secondé par M. A. Mercure que le rapport du Comité de conseil en date du 13 canaux soit approuvé et ratifié. Adopté.

M. A. Mercure propose secondé par M. Oscar Leclair que les comptes suivants soient approuvés. Adopté.

Ville Telephone 42.67 agravant heure \$20.
J. G. Monplaisir 16° St John Bay Dock 36.55
S. C. Pco 491 88 + 34. Total de paie
313.36 + 33. + 603.15 Ultra Leclaire
32.69 + 16. S. C. Pco 6° le J. 4
Gosselin 80 cl.

Il est proposé par M. A. Mercure secondé par M. J. W. St. Oegre que le Mars et le Rosario soient autorisés à emprunter pour et au nom de La Carrefourie de la Ville de Drummondville une somme de \$2000. de M. Edward Carpenter et qu'à cela fui le mars et le rosario soient assujets un bellet à l'acte de dit Ed Carpenter au montant de \$2000. partant intérêt du 17 canaux à 6% par an et payant à dit bellet à l'avenir. Adopté.

Le Conseil charge au feur rapport des suggestions que les délégués du Conseil font à l'assemblée municipale de la Province de Québec qui sera tenue à Québec le au mois de Septembre est déposé.

Il est proposé par M. A. Lindsay secondé par M. Oscar Leclair que le Conseil pris le cours de chômage actuel pris le Gouvernement Provincial pour la construction des routes régionales (figeons) et que copie de cette résolution soit envoyée à M. Gustav Lofub et au Municipal et le Vieux adopté. Il est proposé par M. A. Lindsay secondé par M. Oscar Leclair que le Conseil pris le Gouvernement Fédéral d'activer la construction sur le chemin de fer afin de donner à l'avantage et de empêcher la construction de venir leur amener à des frais ridicules, et que copie de cette résolution soit envoyée à M. Obermuller et au Municipal du chemin de fer. Adopté.

Le Conseil autorise le Greffier à demander des successions pour finir la clairière de Saint-Prix. Leclerc est joint d'une liste de la Campagne Marsh Park demandant au conseil de bien vouloir reconduire le quelconque contrat pour la construction du Pont et de leur permettre de sauvegarder leur pêche. Cette liste est accompagnée d'une requête signée par un très grand nombre de contribuables et appuyant le demande à la Cte Marsh Park.

M. le Maire exposez au Conseil et au public que le Conseil ayant donné le contrat à la Campagne Domini Brody ne peut pas en laisser et de se réconsiderer cette question, si malin que d'illo nemo à la Domini Brody obéira son contrat.

Il est proposé par M. John Marie secondé par M. A. Mercure que le Conseil regrette de ne pouvoir faire droit à la demande de la Campagne Marsh Park ou qu'il est obligé de remplir ses obligations vis à vis la Campagne Domini Brody. Adopté.

Il est proposé par M. A. Mercure secondé par Dr. J. D. St. Ouge que le Conseil autorise le Comité des égagements canadiens à faire terminer le mariage No 70, rue du Maule.

Proposé en amendement par M. G. A. Scott secondé par Dr. John Marie que le salaire de \$ 3000 soit mis à la disposition du St. Comité pour terminer le mariage No 70, mais seulement après que le Gouvernement ait gribouillé sans accorder la bourse à la compensation.

Pour l'amendement	Contre l'amendement
N. Lindsay, Osheecan	A. Mercure
John Marie, G. A. Scott	J. W. St. Ouge

L'amendement est adopté par un vote de 4 à 2.
Il est proposé par Dr. J. W. St. Ouge secondé par M. A. Mercure que le Conseil fasse application au Gouvernement de gribouille faire verser une somme de \$ 3000. afin de pouvoir terminer le mariage No 70 sur lequel le salaire de \$ 3000 a déjà été dépensé. Adopté à l'unanimité.

Le Conseil décide de ne pas mettre de peine ferme pour le marché dans le rire Belletier mais la demande des associations pour une peine ferme à l'assentiment et l'assentiment pris au mariage de M. Alain Léveillé.

Le Comité du Marché est autorisé à verser le terrain pour l'agence de M. G. Piché et autres. M. G. G. G. Scott propose secondé par Dr. Oscar Leclair que le 28 juillet soit fixé pour le changement de l'heure. La demande de M. le Maire cette proposition est contenue à l'assentiment précédent pour une permission dans l'arrondissement à consulter la manufacture.

Les plans et spécifications de réparation que M. Rochereau veut faire sont déposés. Il est proposé par Dr. A. Mercure secondé par Mr. Scott qui un comité composé de M. A. Garneau, G. A. Scott et M. G. Lindsay soit chargé de dresser les plans et spécifications et de faire rapport au Conseil.

Il est proposé par M. A. Mercure secondé par Dr.

J. W. St. Ouge que les sommes de \$ 700. soit versées à la disposition du comité des égagements canadiens de gribouiller dans le rire du St. Comité jusqu'à propos.

Contre cette motion
G. A. Scott,
John Marie
Osheecan

Pour cette motion
J. W. St. Ouge
A. Mercure
M. A. Garneau

La motion est adoptée sur le vote prépondérant de M. G. Marie.

L'engagement est chargé de faire ces estimations du coût des appels de l'ordre

Baudouin

Giffre

J. W. St. Ouge
Marie

Province de Québec Ville de Drummondville

Je soumets l'avis Léveillé, avocat, au Bureau du conseil ayant été élus échevin pour le siège No 2 du quartier Est en remplacement de M. Jobbink fais serrurier par le membre bâti et fiduciaire de l'échevin de mon choix et ce au meilleur de mon jugement et capacité.

Assentiment devant moi
à Drummondville le 24

Sept 1921. François Tessier
Maire
Giffre

24 Sept 1921
Province de Québec
Ville de Drummondville

Sur une séance régulière du Conseil Municipal de la Ville de Drummondville, tenue aux bras et heures ordinaires. Les séances du conseil, étant un assentiment de la séance du 3 Septembre 1921, du 3 octobre au 10, du 10 au 11, et du 11 au 12 au mois d'octobre 1921. Sont présents M. Cap. Garneau, Marie et St. H. les échevins. G. A. Scott, L. E. Gosselin, John Marie, Osheecan

Reg. 95.

M. Lindsay, Irene Léveillé et A. Mercier.
Les membres de ce Service peuvent voter et apparaître.

Il est proposé par M. A. Mercier secondé par M. C. Scott secondé par Dr. John Marin que le campagne suivante saute approuvée. Il le proposera au cours d'une séance à la fin du mois d'août. Adopté. M. Lindsay 945.

Le 95. Concernant
L'ag. Lancement 73. Supplément Ville 4/12
Le Gouvernement fait lecture du rapport de la sécession
sur le règlement des 92 pourvoyant à un empôt
de \$46 000. constatant qu'il a été approuvé par
118 électeurs sur un total de 307 d'électeur de
286.

Lecture est aussi faite du procès-verbal de
l'officier rapporteur de l'élection de M. Irene
Léveillé, le 24 juillet pour le siège
no 2 du quartier Est.

Lecture est faite d'une lettre du Président de la
Société St-Vincent de Paul demandant de l'aide
au Comité pour lui permettre de continuer les
secours qu'il est obligé de donner.

Il est proposé par M. M. Lindsay secondé par
M. A. Mercier que le Conseil vote une somme de
\$100 à la Société St-Vincent de Paul. Adopté.

Lecture est faite d'une lettre de M. Joseph Marin
concernant le projet de contrat saisonnier
pour la campagne S. b. P. le basé sur le
rapport du Comité du Conseil en date du 1er juillet 1921.

Il est proposé par M. C. Scott secondé par
M. Oscar Leclair que le rapport du comité en
date du 1er juillet 1921 soit accepté dans le sens
de ce écrit au Dr. Marin. Adopté.

Il est proposé par M. C. Scott secondé par
M. W. Lindsay que le changement de l'heure
soit fait le 4 Septembre 1921 à 6 heures du soir.
Adopté.

Les saisons pour peindre le rossignol
sont reportées au Comité de l'agriculture.
Il est proposé par M. A. Mercier secondé par
M. Oscar Leclair que Dr. M. Lindsay soit autorisé
à accepter à son avis à propos de la ville Pellegrin.

Le 50. et quelques Est et de ceux que le
Société en acte de cessation et abandon à la Ville
par M. M. Pellegrin devrait contribuer à ce décret.
que M. M. Lindsay soit autorisé à faire les demandes
et équipes dans cette ville après que le conseil aura
été formé, le fait devant les règlements municipaux
adopté.

Proposé par M. A. Mercier secondé par M. M. Lindsay
que le Conseil approuve à minuit le 31 juillet.
Adopté.

Marieville

Geffrée

M. Lindsay

26 Août 1921

Province de Québec

Ville de Drummondville

Une assemblée au conseil du ^{1er} juillet 1921
lundi le 30 octobre 1921 à 10 heures de l'après-midi.
Sont présents M. A. Mercier, M. M. Lindsay
sans le président M. John Marin, Président.

Le Comité recommande au Conseil de donner
l'autorisation au Gouvernement du Québec à la
date du 1er octobre 1921 de se procurer, pour
\$330, le personnel à être employé étant
spéciale pour ce fin. (Argus)

31 Août 1921

Province de Québec

Ville de Drummondville

Une assemblée du Comité du Conseil tenu au bureau
du Gouvernement, mercredi le 31 août 1921 à 3 heures de
l'après-midi, à laquelle sont présents M. M. Lindsay,
M. A. Mercier, M. John Marin, M. C. Scott, M. W.
St-Aubin, L. G. Léclair, M. M. Lindsay, Dr. Lucier
sans le président M. C. Scott.

Le Comité recommande au Conseil

1^o De lever les droits à la compagnie Layton, Bawler & Co
son représentant à Drummondville, M. A. L. Harris qui à
l'ouverture de la nouvelle compagnie ou ses employés ne donnera
pas entière satisfaction dans le fonctionnement des biens.

arbitris, ni cubri sans la bâtie des puits sans une autorisation de l'ingénierie de la Ville où il se déroule au Comité. Tant fait il sera consenti à ces emplois à la compagnie, d'empêcher, sans demande à l'ingénierie, et accompagné de ce dernier ou quelqu'un nommé par lui, la bâtie des puits et les puits.

2° De renouvellement à 2 mois le billet donné à M. W.

J. B. Duchesne et autres pour l'achat du marche.

3° D'accepter l'offre de M. Théodore Gauthier

de faire un prêt de \$ 1000 @ 6%.

4° De demander au Gouvernement Provincial, ^{pour} l'empêcher l'entrée des Schenckins à 10 ans

par l'emprunt de \$ 10000. et à cinq ans
par deux de \$ 7000. et le paiement de huit
ans deux sans être prélevée dans le Fonds
Officiel, faisons que les deux derniers au plus
tard.

5° De faire construire à M. Jules Hamel, garde
de nuit à la station de pompe de faire faire les deux

entres 10. Il fera l'imposture de faire le plus et
d'arrêter la pompe de chaque deux au moins à
minuit lors de l'heure suspecte.

6° D'accepter la rue Pelleher pour un peu le
plus long ^{écart} pour faire la place pour
que le tracé soit à sa place.

7° De faire sur le côté nord au bout de la rue Pelleher
un trottoir de 6' pieds de large sur une distance de
100 pieds à partir de la rue Heriot.

8° De faire le égal sur la rue Pelleher, lequel
des propriétaires enterreront devant être payé
de cent et non pas vingt-cinq francs.

9° D'autoriser la rue du Marais jusqu'à la rue
Heriot et de là à la rue Parier.

10° D'autoriser l'ingénierie à faire des plans,
spécifications et estimations d'un mur de protection
pour empêcher l'inondation.

11° D'accorder à M. Conrad Lemerre le contrat
pour la construction de la maison No 70 à raison de
\$ 1575 par campe de la galerie, et la galerie de
la maison No 37 pour \$ 775.

12° De faire réparer une fissure à M. J. O. Roseau la

cavertures de 10 mètres construites par lui, il en
plus de moins de tel J. O. Roseau ce devraient de réparer
les cavertures de la galerie de cette maison.

13° D'accorder à M. Alain Lemerre le contrat pour le
peinture et la maison No 24 à \$ 60.

14° D'autoriser l'ingénierie à faire des plans pour
le rehaussement du chemin entre le 2 ponts, pour
réparation de la rue Heriot à partir de la rue du
Boulevard jusqu'au collège; la rue St Jean jusqu'au
C.P.R.; la rue Dorion à partir de la rue Sainte-Croix
à la station de l'I.C.R. la rue du boulevard en 2
parties de la rue Heriot à la rue Lindsay, en telles
au moins 3. Il fera un rapport de l'ingénierie
lorsque tout sera fait aux Gouvernements fédéral et
provincial pour l'aide nécessaire pour faire
ces travaux.

M. Alain Lemerre
Droffier

M. Jules Hamel
Maire

31 Aout 1921

Procès de greffe

Ville de Drummondville

Une séance régulière du Conseil Municipal de la
ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires
du conseil du 3 Aout 1921, du 3 d'août au 10, du 10
au 11, du 11 au 24 et du 24 à 10 heures mercredi le
31 Aout 1921. Sont présents M. Cap. Gauvin,
Maurice et Mme. les échevins J.W. St. Cug. Deux Jeunes
Cap. Lindsay, S. A. Sicotte

formant le Bureau du conseil sous la présidence de M. St. Cug.

Les Minutes de la séance du 24 sont lues et
approuvées. Proposé par M. Cap. Lindsay secondé par
M. J.W. St. Cug. que le rapport du conseil de la ville
en date du 31 juillet soit approuvé et ratifié, sans
ceux points du rapport concernant le petit arboretum
qui étaient sur le lobby pour plus ample étude.

Il est proposé par M. H. Lindsay secondé par M.
J.W. St. Cug. que au l'approbation du règlement No 94

autres aut un empêment de \$7000, dont \$1500.00 pour l'achat d'un terrain de M. J.C. Purchas & à que le Maire & le Trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation de la ville de Drummondville, un billet de \$2500 @ 2 mois de 2 Sept 1921, portant intérêt à 7% par an, à l'ordre de J.C. Purchas tel, lequel billet sera payé à moins le produit de la vente des bûcheurs qui seront envois sous l'autorité du et réglementé. Adopté.

Proposé par M. J.W. St. Ouge secondé par M. A. Lindsey, que le Maire & le Trésorier soient autorisés à empêcher pour et au nom de la Corporation de la ville de Drummondville le paiement de \$1000.00 au M. Hestine blanchet @ 6% par an, payable à demande et que à cette fin ils soient autorisés à signer un billet. Adopté.

Lecteur est fait d'un rapport de M. A. Roffo, inspecteur sanitair.

Le Greffier reçoit instruction d'écrire à M. Roffo l'enfermement que le Comité des travaux de la ville de Drummondville soit autorisé à empêcher de l'impulsion de l'obtention d'un arrêté municipal pour l'empêchement des débris de bûches. Il est proposé par M. G.A. Steele secondé par M. A. Lindsey que le Comité de chemin soit autorisé à faire un gran bol sur la rue Berri et une autre sur la rue Lindsey. Adopté.

WILLIAMSON

Greffier

P. J. Murray
Maire

7 Septembre 1921

Province de Québec
Ville de Drummondville.

A une assemblée du conseil du Conseil tenu au bureau du greffier mardi le 7 Sept 1921 à 4^h/2 P.M. Sont présents M. Cap. Garneau, Maire & M. M. les conseillers John St. Ouge, Jeanne Lemire, J.W. St. Ouge & Cap. Lindsey sous la présidence de M. G. Mario. Le conseil recommande au Conseil le paiement des comptes suivants :乍lement 7.75 Dr. Labat 10.
S. C. P. Co 324. +178.50 +1.25 +2. +3.35 +50cts
+20cts +13 ds +17 ds +57.88

Le conseil recommande au Conseil de nommer M. Dr. Cap. Garneau et A. Steele délégués à la consultation de l'U.M. des Municipalités de la Province de Québec à Québec les 8, 9-10 Sept 1921.

Le conseil recommande au Conseil de donner instructions à l'ingénieur de la Ville de préparer plans, devis et specifications pour déplacement de l'ascenseur du chemin entre la 2^e porte sud et le projet No 1 sauf, une exhausssement nécessaire.

Le conseil recommande le paiement des comptes suivants : J. G. Nadeau sur contrat No 1 113.
" " " " " 2 143.31

Le conseil recommande la construction d'un mur de protection en béton pour protéger le bâti de l'ouvrage lors de ce que se chez Mr. Paré, lors de la crue de l'eau suivant peaus de l'abriement sauvé au Comité.

Williamson
Greffier

P. J. Murray
Maire

7 Sept 1921

Province de Québec
Ville de Drummondville

A une séance régulière du Conseil Municipal de la Ville de Drummondville tenue aux bureaux et salles administratives des services du Conseil mercredi le 7 Sept 1921. Sont présents M. Cap. Garneau, Maire & M. M. les conseillers L. G. Collier, C. A. Scott, John Murray, & M. St. Ouge, Secrétaire Cap. Lindsey

breves leçons formant le programme du conseil. Les minutes de ces breves séances sont lues et approuvées.

Le greffier fait lecture de l'ordre de convocation de la prochaine assemblée et du certificat constatant qu'il a été signé à Sainte-Barbe le membre du conseil.

Il est proposé par M. H. Lindsay secondé par M. John Marie que le rapport du Comité du conseil sur les dépenses du 7 courant soit approuvé et adopté. Adopté.

M. Ernest Lemire donne avis de motion qui à la prochaine séance il proposera un règlement à l'effet d'excepter le tarif suivant : 1 annee 1922 pour construction d'une boîte au 1 Janvier 1922 d'un montant \$1000.00.

Le conseil étudie ensuite la révision du rôle d'exclusivité. Il est proposé que par M. J. W. St. Augé secondé par M. H. Lindsay que la révision du dit rôle soit homologuée avec les changements suivants, savoir : tarif de 8% de plus, quatuor Est. Tot 10 \$7200 au lieu de 5000.

" " "	11	" " " " "
" " "	12	" " " " "
" " "	13	\$ 4500
" " "	14	" " " " "
" " "	15	" " " " "
" " "	16	" " " " "
" " "	17	" " " " "
" " "	18	" " " " "
" " "	19	" " " " "
" " "	20	" " " " "
" " "	21	" " " " "
" " "	22	" " " " "
" " "	23	" " " " "
" " "	118	" " " " "
" " "	119	" " " " "
" " "	121	" " " " "
" " "	122	" " " " "
" " "	123	" " " " "
" " "	288	\$ 8200 \$ 5000
" " "	289	" " " " "
" " "	292	7000
" " "	293	7000
" " "	294	1000
" " "	295	1000

" " "	301	\$ 8200 au lieu de 5000
" " "	302	" " " " "
" " "	303	" " " " "
" " "	308	\$ 600 \$ 400
" " "	407	5700 \$ 7200
" " "	326	1000 \$ 400
" " "	436	14400 4400
" " "	461	" " " " "

Il est proposé par M. J. W. St. Augé secondé par M. H. Lindsay que le conseil s'assure à mercredi le 14 courant. Adopté.

Marie
Greffier

M. H. Lindsay
Signature
Maire

13 Septembre 1921
Provinces de Québec
Ville de Drummondville

Une assemblée du Comité du conseil tenu au bureau du greffier mardi le 13 Sept 1921 à 4 h 30 m. Sont présents M. Rap. Lavoie, St. Augé et M. M. les échevins C. A. Sicotte, L. Lemire, J. W. St. Augé sous le présidence de M. le Maire.

Le Comité recommande au conseil ce qui suit :

1^o De céder à l'échelle suivante au 17 courant à 8 a.m. le clair de nouveau marché. Prix maximum pour bane simple \$15 par année payé au 1^{er} octobre par versements semi annuels, le 1^{er} Sept et Mars. et \$35 pour clair d'arable. Gage locataire devra enterrer profondément son étal et couvrir pendant le saison change lorsqu'il vend.

2^o D'accorder à M. Lemire le contrat pour le système d'éclauage à la boîte No 70 à payer de \$170.00

Marie
Greffier

M. H. Lindsay
Signature
Maire

14 Sept 1921

Province de Québec

Ville de Drummondville

A une séance régulière du Conseil Municipal de la ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du Conseil, tenue le 14 Septembre 1921, dans un adjournement de la séance du 7 Septembre 1921.

Sont présents M. M. L. G. Bodenius et J. W. St. George-Jeanneau le conseil est composé à ce moment le 21 courant.

Gouvernement

Greffier

21 Septembre 1921

Province de Québec

Ville de Drummondville

A une séance régulière du Conseil Municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du Conseil, dans un adjournement de la séance du 7 Septembre 1921, le 7 octobre au 14 et le 14 à ce jour ministre le 21 Octobre 1921. Sont présents M. Joseph Gauvin, Marie et M. M. les échevins L. G. Bodenius, John Marin, Dr. Leclerc, René Lemire formant le quorum du Conseil sans la présence de M. le Maire. Les membres de ce dernier conseil sont les et approuvés.

Il est proposé par M. René Lemire secondé par M. John Marin que le rapport du comité en date du 13 courant soit adopté, sauf le point du dit rapport concernant le marché. Adopté.

M. John Marin propose secondé par M. L. G. Bodenius que les comptes suivants soient approuvés et le Trésorier autorisé à les payer. Adopté.

J. O. Montplaisir \$ 31.40 + 3. Dépenseur dit 35.73
St John Dry Dock 10⁸ + 5⁶⁰ 2.80 + 5.60 + 1.60
4.90

Marché Pelet 25.40 H. Létellier giph 577.99, Fret 2.08
Canards Crac 287.05 J. A. Gendron 25, Léop. Perron
\$ 25. Joseph Marin 25 + 10. Wallardon
\$ 35. A.G. Garot 21.70 Sup. Blaue Legans 1.85
J.R. Blanchard 3. L. G. Généreux 10.80
Courroie fermeuse 100. J.D. Chassé \$ 500-

Loyer de gîte 374.70 + 183.65 + 588.90 + 254.15
H. Gauvin \$ 35. J. C. Faucher 52.67 Telephone 260
Cie Gosselin 17. No Tremblay 60. A. Lemire 25
Sup. 500. J. R. Chagnon 17.50 G. E. N. Papin 86.26
Denis Paul 77.60 Dame Gaillard 3.00 Cie J.A.
Gosselin 50.70

Proposé par M. John Marin secondé par M. L. G. Bodenius que le Maire et le Trésorier soient autorisés à emprunter une somme de \$ 1000 @ 6% payable à demande et qu'à cette fin ils soient autorisés à signer un billet de \$ 1000 à l'ordre de M. Raoul Gauvin, portant intérêt @ 6% par an et payable à demande. Adopté.

Proposé par M. John Marin secondé par M. L. G. Bodenius que le loyer du logis soit M. Blanchet, de Mme Francis Gauthier soit porté à \$ 28 par mois au lieu de \$ 25 ou que l'on en envoi lorsque le Conseil a autorisé de louer à raison de \$ 25 par mois. Adopté.

M. le President de l'agriculture est autorisé à faire une foire au Conseil, mais sans créer un précédent, un lieu d'agriculture de 2 parcs au lieu de 3/4 de parcs à la propriété nommée "la Biron".

Il est proposé par M. Oscar Leclair secondé par M. John Marin que au rapport de M. M. Marin et Gauvin le conseil à la compagnie canadienne des Châtaignes pour l'installation de pâquerets soit approuvé pour \$ 2200.79. Adopté.

Le règlement est fait d'un règlement exemptant de taxes toutes personnes qui construisent une maison à leur valeur d'en moins \$ 500 d'ici au 1 Janvier 1922. Proposé par M. L. G. Bodenius secondé par M. John Marin que le règlement no 95 qui vient d'être fait à l'effet d'autoriser un emprunt de \$ 3000 du Gouvernement Provincial pour terminer une maison sur terrain au chameau soit adopté. Adopté.

Il est proposé par M. L. G. Bodenius secondé par M. Oscar Leclair que ce Conseil s'adresse au Lieutenant-gouverneur du Conseil pour obtenir l'autorisation de contracter l'emprunt de \$ 45000- autorisé par le règlement no 94 pour une période

Rég. No 96.

av 20 ans. Adopté.

Suggéré par M. John Marie secondé par M. L. G.
Godecha que le conseil s'assure à vendredi le
23 comment. Adopté.

Francesau

Greffier

R. J. Hersey
Maire

23 Septembre 1921

Province de Québec
Ville de Drummondville

A une séance régulière du conseil Municipal de
la Ville de Drummondville tenue aux lieux et heures
ordinaires des séances du conseil, étant un
ajournement de la séance du 7 Sept 1921, du 7
août au 14, du 14 au 21 et du 21 à ce
jour vendredi le 23 Sept. 1921.

Sont présents M. Napoléon Garneau, Mairi et
M. M. les échevins Irene Lemerre, Alexandre
Mercier, John Marin, Nap. Lindsay, Oscar
Lecrain, C. A. Suole formant le quorum du
conseil sous le président M. le maire.
Les minutes de ce dernier séance sont lues
et approuvées.

Il est proposé par M. A. Mercier secondé par
M. Nap. Lindsay que l'offre de \$ 500.00 de la
compagnie Nalcoil Salt Green Company ffo
pour le pompe, bâti-lain, moteur et bâti de
pompe, jusqu'à la ligne raid est du cat-
50-287 du quartier Est soit accepté et que le
Mairi et le Trésorier soient autorisés à signer
pour et au nom de la Corporation de la Ville
de Drummondville un acte de vente de ce jeu
d'essens que réservé au favor de la Ville de
Drummondville sera de la pompe en cas
d'incendie. Adopté.

L'écluse est fait d'un règlement exemptant de
tous certains biens.

Il est proposé par M. Nap. Lindsay secondé
par M. A. Mercier que le règlement no 97
qui vient d'être lu à l'effet d'autoriser une
emprunt de \$ 50000.00 pour la reconstruction

Reg. No 97

du Pont soit adopté. Adopté.

M. le Maire, échevin Lemerre fixe la sécession aux ce
samedi au 11 et 12 Octobre prochain.

Il est proposé par M. Irene Lemerre secondé par
M. A. Mercier

que attendu que la résolution du 16 Mars 1921 du
conseil a accordé à Mr. S. Schwartz, ingénieur
industriel, de Montréal, un exemplaire de brevet
pour 10 ans sur une industrie de métallurgie
qu'il devrait établir à Drummondville

que attendu que l'industrie qu'il a l'intention
d'établir manifesterait à Drummondville est une
industrie de tenuverie.

que la résolution du 16 Mars 1921 si diverse
mentomme soit accordeé en substituant le mot
"tenuverie" à celui de "métallurgie". Adopté.

Suggéré par M. A. Mercier secondé par M. Nap.
Lindsay que le conseil s'assure à mercredi le
28 Sept 1921. adopté

Marie
Greffier

R. J. Hersey
Maire

28 Septembre 1921

Province de Québec

Ville de Drummondville

A une séance régulière du conseil Municipal de
la Ville de Drummondville tenue aux lieux et heures
ordinaires des séances du conseil, étant un ajournement
de la séance du 7 Sept 1921, du 7 aout au 14,
du 14 au 21, du 21 au 28 et du 28 à ce jour
mercredi le 28 Sept 1921. Sont présents M. Napoléon
Garneau, Mairi et M. M. les échevins John Marin,
Irene Lemerre, A. Lindsay, A. Mercier, John
Marin, O. Leclair, J. W. St. Onge formant le quorum
du conseil sous le président M. le mairi.

Les minutes de ce dernier séance sont lues et
approuvées.

M. A. Mercier propose secondé par M. Nap. Lindsay
que les emprunts suivants soient approuvés et
le Trésorier autorisé à les payer. adopté

J. L. Lemire 15 + 16^{me} A.G. Garon 13.40
St. John Bay Dock 35 chs, J.A. Nadeau \$100
Anne Lemire 25.

M. P. Carter par sa lettre du 28 Sept 1921
Demande au Conseil de faire remplir la cause d'eau
Bay Head ~~et de~~ celle-ci est refusé à M.
Lindsay par son conseil pour les intérêts et faire
rapport au Conseil.

Règlement No 98

Sont proposés par M. A. Mercure secondé par M.
N. Lindsay que le règlement No 98 qui vient
d'être mis à l'effet d'exemption de taxes pour
nouvelle construction soit adopté. Adopté.

Sont proposés par M. A. Mercure secondé par Dr. J.W.
St. Ours que Dr. Nap. Lindsay soit nommé membre
suppléant adopté.

Sont proposés par Dr. A. Mercure secondé par Dr.
Hector Leclair que M. N. Lindsay président du
Conseil des chemins soit autorisé à déplacer
une borne-fontaine sur le rue St. Jean pour le mettre
plus près du trottoir.

Sont proposés par Dr. J.W. St. Ours secondé par
M. N. Lindsay que le nom de Mr. Heagren March
soit substitué à celui de M. René Lemire comme
secrétaire au cost 176. Adopté.

Dr. John Marin est chargé de s'entendre avec Mr.
P. Carter et M. A. Marceau pour la tenue des
fêtes et danses de passage pour s'y joindre.

Agreement

Geffier

Agreement

Marie

5 Octobre 1921

Procès de Québec

Ville de Drummondville

Une séance régulière du Conseil Municipal de la
Ville de Drummondville, tenue aux heu et heures
ordinaires des séances du Conseil mercredi le 5
Octobre 1921. Sont présents M. Adolphe Gariépy,
Marie et M. le chevalier John Marin, Jean Lemire,
Nap. Lindsay, A. Mercure, Dr. Leclair, C. A. Scott
et L. G. Godin formant le quorum du Conseil sans

la présence de M. le maire. Les membres de ce
dernière séance sont tous à approuver.

Sont proposés par M. A. Mercure secondé par M.
Nap. Lindsay que les comptes suivants soient
approuvés et le Trésorier autorisé à les payer.
adopté.

Niel Boudreau \$3.00
Conrad Lemire \$300 + 75.00 + 150.00

Odon Garret \$2.

Max Gaillard \$3

H. Pelleter \$1.00 \$3.97

Lébel et fils #134.10 337-15

J.R. Blanchard 1.50

M. Lemire \$35

Nap. Martel \$1.13

Le Greffier fut ledoux d'une lettre de The Canadian
Manufacturers Association offrant ses services
en faveur de tout mouvement qui pourrait prendre
le Conseil pour partie à la crise du charage.

Le ledoux est fait du règlement pourvoyant à
payer \$1. per \$100 de l'évaluation immobilière de
cette ville.

Leclerc est joint à une lettre de M. Otto Berthia
accusé à Montmagny réclamant pour son client
M. Rodolphe Chagnon, du moins lui une somme de 50
\$ à titre de dommages pour un accident ~~qui~~
avoir à son automobile à la suite d'un accident
de l'automobile qui serait causé dans le centre
du Pont. Le Greffier reçoit instruction de répondre
à cette lettre que la Corporation ne reconnaît aucune
responsabilité de sa part.

Le Conseil demande des soumissions pour l'entretien
des égagements urbains.

Leclerc est joint à un projet de contrat entre la
Corporation et Southern Canada Power Co. Ltd
concernant la ligne de transmission pour le système
de l'aqueduc et l'interception de certaines eaux
du cours du ruisseau de Jules 1914.

Sont proposés par M. A. Mercure secondé par
M. Nap. Lindsay que le maire et le Greffier soient
autorisés à signer pour et au nom de la Corporation

de ce bien au Bureau du Conseil le rapport de combat pour
l'entretien d'elis lu. adopté.
M. L. G. Cadieux laisse son siège.

M. John Marie fait rapport au Conseil du peu
de terrain par Mr. Pacifique Baillie et M. W. A. Mercure
pour le terrain des puits Nos 5-6-7, au 3^e Rang du
Banton de Grantham, soit un peu 50'x50'
de terrain pour chaque puit.

Il est proposé par M. A. Mercure secondé par M. M. P.
Lindsay que le Corporation fasse l'acquisition de
terrain de M. P. Baillie au puit No 5, soit un peu 50'x50'
pour \$150 et du terrain de W.A. Mercure aux puits
Nos 6 et 7, soit un peu 50'x50' pour chaque puit à raison
de \$150 pour terrain de chaque puit et en plus
le 1/2 Nord est du lot 100A-82 du Banton de
Grantham pour \$150. que le Maire et le Trésorier
soient autorisés à signer pour l'au nom de la
Corporation et à déposer au Bureau des titres un acte de
aquisition de ces deux terrains. Adopté.

La révision des listes électorale parlementaire est
renvoyée à la prochaine séance.

Il est proposé par M. A. Mercure secondé par
M. N. Lindsay que le Conseil s'ajoute à
mercredi le 12 courant. Adopté.

Travaux

Greffier

P. G. Harvey

Marie

10 Octobre 1921

Province de Québec

Municipalité de la Ville de Drummondville

Une assemblée du Comité du Conseil tenua
au Bureau du Greffier lundi le 10 octobre 1921 à
4 heures de l'après midi. Sont présents M. Napoléon
Glaceau, Marie et M. M. les échevins A. Mercure
N. Lindsay, John Marie, J. Léveillé, C. L. Lavoie
J. W. St. Onge sans la présence de M. le Maire
Le Comité approuva le camp de M. M. Montmayeur
pour \$ 156.60.

Les successions suivantes pour l'entretien des
balises municipales sont versées

Mme Léveillé \$ 21 pour sauvage, Ernest Lacelle

\$ 25 pour sauvage, Félix Louis \$ 15 pour sauvage
Le Comité recommande d'engager M. F. Payer au
prix de ce sauvage.

Le Comité recommande au Conseil d'accepter le \$ 1.
par sauvage le salaire de M. Jerry Hamel. M. M.
Lindsay et Lindsay disent non.

Travaux

Greffier

P. G. Harvey

Marie

12 octobre 1921

Province de Québec

Ville de Drummondville

Une séance régulière du conseil Municipal de la ville de
Drummondville tenua aux lieux et heures ordinaires des
séances du Conseil, étant un ajournement de la séance du
cinq octobre 1921, de 5 ajourné au 10 octobre mercredi le
12 octobre 1921. Sont présents M. Napoléon Glaceau, Marie
et M. M. les échevins J. W. St. Onge, C. L. Lavoie, Mme Léveillé,
M. N. Lindsay et A. Mercure formant le quorum du conseil
sous la présidence de M. le Maire.

Les membres de la dernière séance sont là et approuvés.
Il est proposé par M. A. Mercure secondé par M. C. Lavoie
que le rapport du Comité du Conseil au sujet du 10 octobre
soit adopté. Adopté. M. N. Lindsay dissident.

Le conseil donne instruction à l'ingénieur de la ville de
se rendre compte par le châts placé aux puits si
la employé à faire les travaux nécessaires et de faire
rapport au Conseil. Le Greffier reçut aussi instructions
d'envier à M. Jerry Hamel gardien de tout aux
puits de faire au moins une visite à faire les puits
pendant le mois de juillet qui requiert de faire.

M. A. Mercure propose secondé par M. N. Lindsay que
les employés suivants soient approuvés et le Trésorier
autorisé à les payer. Adopté.

J. C. Léveillé \$ 12.50 + 8⁵ + 2⁵ + 16¹⁵ + 5¹⁰ + 7³⁰ + 48⁰⁰
S. P. C. 7⁴³ + 182. 52 cb, 38 cb, 1³³ + 3⁵¹ + 3⁵¹ + 196⁵ + 41.68
J. O. Montplaisir \$ 1⁸⁰

Mme Rochefort \$ 4.65

W. Allard \$ 7.00

J. P. Blanchard \$ 1.90

Gustave Spencer \$ 44.67

Croix Beaulac \$ 23.31
 J.D. Chossi \$ 200.
 Armand Lemaire 100.
 Beaupréau du Rocheur 45.
 M. Lemaire 750.
 Lot de bois 45.45.

Le Greffier fait lecture du rapport et la solution du règlement autorisant ces emprunts et \$ 50,000.- pour la construction du Pont, demandent que ces 288 lots électoraux soient gardés jusqu'à voté un nouveau règlement et personne n'a voté contre.

Le Greffier soumet au Conseil le lot de bois supplémentaire des jures pour l'année 1921, laquelle est adoptée telle que-là.

2^e lecture est faite d'un règlement pourvoyant à l'emprunt d'une bise à \$ 1. per 100 de l'évaluation des biens immobiliers de cette ville.

Le Greffier fait lecture d'une liste de 10 blanchis de bois recommandant au Conseil ce qui suit.

1^e de payer une le conste des bons reçus pour obtenir les meilleures réventions.

2^e de conduire en bâtsis pour l'église un bûcher de bois.

3^e d'autoriser le règlement concernant la bise de corpordeurs.

4^e de faire en la bise de 100 piés de l'église un rond à palier et une glissière en ébrouat parfumé.

Il est proposé par M. A. Mercier secondé par M. Rep. Lindsay que le Conseil se décide fait à faire en faveur de bons paroisi et que M. Rep. Gareau soit chargé de ce conseil pour faire partie du Comité des bons paroisi faire pour la charme et commerce.

Il est alors proposé par M. A. Mercier secondé par M. Rep. Lindsay que M. M. Rep. Gareau, Marin et Joseph Marie, Tessier soit sauté puis de 20 redevances au profit de l'ordre des Affaires Municipales à Québec pour obtenir que l'emprunt de \$ 46,000.00 soit consolidé et qu'il flottent soit fait pour une période de 20 ans et non pas 10 ans. Adopté.

Le Conseil décide de faire un bâtsis l'emportant sur son biseau pris de l'église.

M. J. W. St Ouge donne avis de malin greve proposer un règlement à l'effet d'amender le règlement des licences commerciales.

M. C. S. Scott propose secondé par M. Lemaire que au comité composé de M. M. Joseph Marin, Tessier, Rep. Lindsay, A. Mercier et J. W. St Ouge soit nommé pour proposer un nouveau règlement des licences commerciales. Adopté.

Il est proposé par M. J. W. St Ouge secondé par M. A. Mercier que M. Aug. Blanchet soit autorisé à faire aplatis le bûcher pris de l'église et à faire le bûcher d'agrumes nécessaire au but de faire ces ronds à palier. Adopté.

L'assurance de la liste des électeurs parlementaires est renouvelée à la fin d'au moins six mois.

M. Rep. Lindsay propose secondé par M. A. Mercier que le Conseil cède à M. Charles LaBonté Tapis au droit pour l'achat au prix de \$ 300.00 à C. H. Ward Peab. le bûcher du Pont. Adopté.

M. Rep. Lindsay propose secondé par M. Lemaire que M. Aug. Blanchet soit autorisé à acheter deux canards pour la charme et à l'appartement. Adopté.

Il est proposé par M. A. Mercier secondé par M. Lindsay que le Conseil s'agisse à mardi le 19 octobre. Adopté.

Res. Amendes

Mercier
Greffier

W. J. W. St Ouge
Maire

19 October 1921

Province de Québec

Ville de Québec

Une séance régulière du Conseil Municipal de la Ville de Québec a été tenue aux bûches et bûchers ordinaires de séances du Conseil, étant en assemblée de la séance du 5 octobre 1921, de 5 après-midi et du 13 à 9 jours consécutifs le 19 octobre 1921. Sont présents M. Rep. Gareau, Marin et M. Rep. les échevins J. W. St Ouge, C. A. Scott, John Marin. Secrétaire Lemaire, Rep. Lindsay et A. Mercier faisant le greffeur du Conseil sous la procédure de M.

6 Mars.

Les montants de ce service seraient tout bonnement appauvris.
Il est proposé par M. George John Murray secondé par M. A. Mercier que les exemplaires seraient saisis et le Trésorier autorisé à les payer.
Adopté.

William Bonello 225 + 54. 25

Tourneur 680 Imperial Oil 31.77
Liste de paix 169.50 W. Pellekhan jib. 808 98

James Hamel 550

Maintenance du port 1760 (déja accepté)

C. Léonard 378¹⁰ J. O. Montplaisir 1368 + 4.30

Jacquemin 68.76

J. R. Blanchard 240 M. Léonard 15

John Dry Dock 27.93

Il est proposé par M. A. Mercier secondé par M. Tap. Lindsay que permis de réparation soit accordé à M. Noé Lefebvre faute qu'il fasse un solde pour recouvrir le brûlé qui devra être payé d'ici deux ans.
Adopté.

Règlement N° 99

Il est proposé par M. A. Mercier secondé par M. Tap. Lindsay que le règlement N° 49 qui vient d'être fait à l'effet d'imposer une taxe de \$1. par \$100 soit adopté. Adopté. M. G. Côté n'a pas pu voter au sujet.

Il est proposé par M. A. Mercier secondé par M. G. Côté que le Trésorier soit autorisé à payer à la Cité Malibé Plob le service de \$150 en faveur du conseil pour la construction du Pont. Adopté.
La lettre à la Compagnie Wash concernant l'incendie qui seraient dûs par cette compagnie à la ville de Montréal que le loyer de certaines machines est référée à M. Lindsay.

Il est proposé par M. T. Léonard secondé par M. A. Mercier que M. Tap. Lindsay soit autorisé à passer contract avec la Compagnie Wash pour la vente que le bateau aux bateaux pour le remplacement du chevalier du Pont et de régler tout pour le faire que pour l'occurrence le loyer de ces bateaux et machines. Adopté.

Il est proposé par M. A. Mercier secondé par M. Tap. Lindsay que le bateau porteur de l'assemblée des élécteurs parlementaires qui est soumis par le Gouvernement soit

appauvrié telles que déposées. Adopté.

Il est proposé par M. Lindsay secondé par M. A. Mercier que l'engagement soit autorisé à demander la concession pour faire bouillir le cuivre sur place et pour le blanchissement d'interieur de quelques rues d'autant que peu et à moins que bientôt sera adopté.

Il est proposé par M. George Léonard secondé par M. G. Côté que l'on considère le cas du service actuel, il est peu de salaire gagné par ceux qui ont de l'assurance considérant que la Corporation a été à construire dans le courant de l'année 1920 des équipements pour faire un service de \$350.000.000. Considérant que cette construction a été faite pour répondre à un besoin urgent et ^{durant} une période de maximun de mortalité et de la main d'œuvre que ce fut en ces conditions le Conseil devrait respectueusement au Gouvernement fédéral de redire à la fin de l'intret sur demande la compensation pour les constructions de 5% @ 4%. Adopté.

Proposé par M. A. Mercier secondé par M. Tap. Lindsay que copies de la résolution ci-dessous soit envoyées au Bureau Exécutif du Mouvement populaire du Québec et Québec le présent 20 mars à cette date en conseil auprès du Gouvernement fédéral pour adoption. Proposé par M. A. Mercier secondé par M. Tap. Lindsay que le Conseil s'assure à monsieur le 20 courant. Adopté.

Considérant que l'existence du mouvement protestant actuel dans le centre de la Ville devient de plus en plus un danger pour la santé publique.

Considérant que le peuple protestant n'est pas l'exposition de la Ville et est un empêchement à son embellissement.

Considérant que les lois de l'hygiène demandent que les cimetières soient placés ailleurs que dans les centres populaires.

A ces causes il est proposé par M. G. Côté secondé par M. A. Mercier que la Corporation de la Ville de Drummondville s'entende avec les autorités de l'Eglise St George à Drummondville pour établir les moyens à prendre pour faire l'opposé.

ce cimetière. Adopté.

Proposé par M. A. Mercure secondé par M. A. Mercure
que le Conseil apprenne à Messager le 26 Oct 1921. Adopté.
A. Mercure
Greffier

26 Octobre 1921

Province de Québec

Ville de Drummondville

Une séance régulière du Conseil Municipal de la
Ville de Drummondville, tenue aux heures ordinaires,
des séances du Conseil, était en assemblée
de ce séance du 5 Oct 1921, du 5 novembre au 17, du 17
au 19 et du 19 à 20 Janvier jusqu'à le 26 Octobre 1921

Sont présents M. Nap. Gareau, Marie et M. M.
les échevins Denis Lemire, Nap. Lindsay, A. Mercure
J.W. St. Ongé formant le quorum du Conseil sous la
présidence de M. le Maire.

Le Greffier donne communication au Conseil d'un acte
de vente par M. Dr. Geo. Crystal, C.R. James & autres
à la Corporation de la Ville de Drummondville, d'un
terrier devant servir de rue et étant partie du lot
50-156 du quartier Est; cet acte porté le No 5980
des documents du répertoire de la Ville de Drummondville P.R.
et il y est stipulé que il sera ratifié par le Conseil.

Il est proposé par M. A. Mercure secondé par M. Nap.
Lindsay que le Conseil apprenne à ratifier exp-
ressément le contrat de vente susmentionné, bavant
que il ait été reçue sa pleine et entière exécution.
Adopté.

Il est proposé par M. A. Mercure secondé par M.
N. Lindsay que pour le tiers de ce lot à déclarer le
loyer de M. Alf. Marbl soit porté à \$15 par mois
pour l'année 1920-21. Adopté.

M. A. Mercure propose secondé par M. J.W. St.
Ongé que le President du Comité de l'affiches
soit autorisé d'acheter des paulatons et fondreux
pour les constables. Adopté.

Proposé par M. A. Mercure secondé par M. N. Lindsay
que le Comité charge de s'entendre avec M. Poulin
pour un liserai près de la prisonnière de la dernière ville
aussi chargé de s'entendre avec Mme. Boisjoly

pour le bureau nécessaire de prisonnière pour le bâtiment de
l'agence pris de chez la Poulin. Adopté.

Il est proposé par M. A. Lindsay secondé par M. A. Mercure
que le Maire et le Trésorier soient autorisés à se pré-
parer et au nom de la Corporation de la Ville de Drummondville
un billet de \$1300 à l'ordre de Southern Canada
Power Co Ltd, payable à 2 mois et portant intérêt à
6% par an. Ce billet étant en paiement de comptes dus
à la said Company. Adopté.

Il est proposé par M. Nap. Gareau secondé par M. A.
Mercure que le Maire et le Trésorier soient autorisés
à signer pour et au nom de la Corporation de la Ville
de Drummondville un billet de \$1500 à l'ordre de
West Park & Structural Works Co, payable à 2 mois
et portant intérêt à 6% par an. Ce billet étant en
paiement dû payer un acompte sur le contrat
pour la construction du Tmt. Adopté.

M. Mercure
Greffier

2 Novembre 1921

Province de Québec

Ville de Drummondville

Une assemblée du Comité du Conseil tenue au
bureau du greffier mercredi le 2 Nov 1921 à
heures 8 h. Sont présents M. Nap. Gareau, Marie
et M. M. les échevins J.W. St. Ongé, M. Lindsay, John
Marie et Denis Lemire, sous la présidence de M.
le Maire.

Le Comité donne instruction au Greffier de venir à
M. Nap. Gareau que vu ce conduira sa cause
soit entendue le 8 courant.

Le Greffier fait lecture d'une lettre de M. J. O. Montebello
attirant l'attention du conseil sur la plainte portée
sur ce qui résulte de la guérillette de l'eau de pluie
ancienne et servant au Conseil que le contrat avec
la Cie Layton & Sons est rompu et que son représentant
à Drummondville n'intervient pas dans le fonctionnement de
ce puits.

Le Comité demande au Greffier de répondre à M. J. O.

que le Conseil a fermement s'est occupé des suggestions faites et de remercier le son attention dans le plus grand intérêt de la ville à ce sujet et que ce fut en ses termes en considération.

Le conseil reconnaît au conseil de dépêche à M. Harris de l'entier dans les bâtimens des feux artificiels et le feu sans avoir oublié au presbytère la permission du conseil et c'est de ce fait par l'autorité aux ordres. M. Harris ayant cependant le droit d'entre au paroisse toutefois sans peur nul de la gravité d'un feu pour les feux.

M. Léveillé

Greffier

Raymond Léveillé

2 Novembre 1921

Province de Québec

Ville de Drummondville

Une séance régulière du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du conseil mercredi le 2 Novembre 1921. Sont présents M. Rap. Léveillé, Mme et M. M. les échevins John Marie, H. Lindsay, J. Léveillé, J. W. St. Ouge formant le quorum du conseil sous la présidence de M. le Maire.

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation de cette assemblée et du certificat constatant qu'il a été signifié à tous les membres du conseil.

Les minutes des deux dernières séances sont lues et approuvées.

Il est proposé par M. Rap. Lindsay secondé par M. Léveillé que le rapport du conseil du conseil en date de ce jour soit adopté. Adopté.

Les rues régulier de M. J. O. Montplaisir sont nommées d'après les noms de M. J. C. Duchesne et P. C. Christman sont enlevés sur le rôle d'évaluation comme propriétaires endroits de lot 185 du quartier Nord.

Proposé par M. J. W. St. Ouge secondé par M. John Marie que il soit fait huit à la demande de M. Montplaisir. Adopté.

Proposé par M. J. W. St. Ouge secondé par M. John Marie que les comptes suivants soient approuvés. adopté
Télé. Telephone 496 & Mme Berard 17.

C. A. Railways 1. C. Leveillé 47.

Lévéillé 1.60

Il est proposé par M. J. W. St. Ouge secondé par M. Rap. Lindsay que le conseil ouvre puis l'assentance des résolutions proposées par le conseil de municipalité de la province, tenus à Québec le 8, 9 et 10 Sept 1921 et d'ordonner d'appeler la conclusion de ces résolutions. Adopté.

Il est proposé par M. J. W. St. Ouge secondé par M. John Marie que le conseil paie le poste de la ville les lois au titre soit accordé à M. C. Léveillé à raison de 8 \$ par part, le tout devant spécialement préparer par l'adjoint au poste de la ville. Adopté.

M. Monnier entreprend son siège.

M. Rap. Lindsay est chargé de s'entretenir avec M. G. Baron pour la tenue de la bourse et de faire rapport à la ville entreprend son siège.

Il est proposé par M. Léveillé secondé par M. Rap. Lindsay que le conseil s'agence à temps le 9 courant. Adopté.

1921 - 9 Novembre - 1921

Province de Québec

Ville de Drummondville

Une séance régulière du conseil municipal de la ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du conseil, mercredi le 9 Novembre 1921, était un assemblage de 10 séances du 2 courant. Sont présents M. M. les échevins H. Lindsay, J. Léveillé, S. Macneil, Oscar Léveillé, J. W. St. Ouge, G. A. Léveillé, L. G. Léveillé formant le quorum du conseil sous la présidence de M. Rap. Lindsay maire suppléant.

Il est proposé par M. S. Macneil secondé par M. Léveillé que les comptes suivants soient approuvés et le Tresorier autorisé à les payer. Adopté.

M. A. Macneil \$ 21.

S.C.P. Co #2. \$7917 + 4 25 + 182

$+ 95 + 47 + 50 + 3,95 + 35 + 52 = 445.00$
 $+ 30.50$

Lire de par 678.00 673.85

Mme Gauvin 3 J. Larden 40^o Hes Siens 2
 J. Racine 5^o Nhuocay 3^o J. Robson No.

N. Bouchard 11.60 Larden 17.50 J. Lemire 7
 Propose par M. amerique secondé par M. J. West Auger
 que le conseil s'assure à merci le 16 courant

Hannocat Napoléon Lindsay
 Greffier Morris Supplient

16 Novembre 1921

Province de Québec

Ville de Drummondville

A une séance régulière du conseil Municipal de
 la Ville de Drummondville tenue aux lieux et
 heures ordinaires des séances du conseil, about un
 agrément de la séance du 2 Novembre 1921, du
 2 agraires au 9 et du 9 à 10 pour mercredi le
 16 Novembre 1921. Sont présents M. M. les échevins
 N. Lindsay, A. Mercier, Asst. Secrétaire, J. Lemire
 John Marie et J. W. St Auger formant le quorum
 du Conseil sous la présidence de M. Napoléon
 Lindsay. Mme suppléant.

Les échevins de ce conseil séance sont tous et
 approuvées.

M. A. Mercier propose secondé par M. J. W. St Auger
 que les comptes suivants soient approuvés
 et le Trésorier autorisé à les payer. Adopté

Banque Limitée 959 Mme Martel 75.00

J. R. Blanchard 4.49 + 9 Imp. Oil 85.51

S. C. P. Co. 6.30 M. Lemire 14.

Obtelle Telephone 1.75 J. John S. A. 6.00

Keagard Mold 3.25 Argus 61.98

Il est proposé par M. A. Mercier secondé par M.
 J. W. St Auger que conformément à l'article
 45.26^o des S. R. P. que le Greffier soit autorisé
 à demander des commissions pour l'exécution
 des débentures autorisées par le règlement No 90
 et 93, soit au \$10000.00 et 7% o. r. respectivement
 et ce dans le 6 Dec 1921 à 8 h. P.M. Adopté

Il est proposé par M. A. Mercier secondé par M.
 J. W. St Auger que le Maire et le Trésorier soient
 autorisés à signer un billet de \$1500 à l'ordre
 de la Banque Nationale de Drummondville, payable à une
 mois de sa date, portant intérêt à 6% par an. Ce billet
 est pour effectuer le paiement d'un billet de \$1000
 concédé à Raoul Gauvin et autorisé par résolution
 du 31 Septembre 1921, et le remboursement d'un
 prêt de \$500 concédé par un chèque à l'ordre
 du Trésorier de la Ville. Adopté.

M. M. L. G. Cadieux et C. O. Sicotte envoient et pren-
 nent leur signature.

M. A. Mercier propose secondé par M. J. Lemire
 que le Maire et le Trésorier soient autorisés à
 signer pour et au nom de La Corporation de la
 Ville de Drummondville un billet de \$2500 à
 l'ordre de la Banque Nationale, à une mois, portant
 intérêt à 6% par an; ce billet étant pour effectuer le
 paiement du billet concédé à l'auto de Depoisso et
 et autorisé par résolution du 31 Octobre 1921, et devant
 être payé à deux mois à partir de sa date de libération
 qui seraient envoiés sous l'autorité du règlement
 No 93. Adopté.

M. A. Mercier propose secondé par M. J. W. St Auger
 que le conseil s'assure à mercredi le 23 Dec 1921.
 Adopté.

R. P. Chabot
 Hannocat
 Greffier
 7 Decembre 1921
 manu

Province de Québec,
 Ville de Drummondville

A une séance régulière du conseil Municipal de la Ville
 de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires
 des séances du conseil mercredi le 7 Dec 1921. Sont
 présents M. John Marie et L. G. Cadieux. Suite de
 l'ordre le séance est agrémenté à vendredi le 9 Dec 1921

9 Decembre 1921

A une assemblée du Comité des Comptes au Bureau du greffier, mardi le 9 Dec 1921 à 4 heures de l'après midi. Sont presents M. Nap Ganceau, Marie et M. M. les échevins John Marce, L. G. Cadieux, J. Lemire, A. Mercure, sous la présidence de M. le Maire.

Le Comité reconnaît au Conseil d'approuver le compte suivant:

S. B. P. Co	\$ 2 ³⁰	+ 4 ⁵⁰	+ 0.57	+ 0.35	do	+ 50 do	+ 6 ³⁵
	+ 50 do	+ 35 do	+ \$189.58	+ \$182 ⁵²	+ 10.97	+ 2.95	
caissier de Granby	1 ⁵⁰						
J. O. Montplaisir	56.95	+ 13.32					64.95
A. Blondin	56.48	* 20.00					
jeunes C. Co.	3.89						
Lubis et fils	663 ⁵⁰	+ 879 ²⁵					962.85
							587.75
							923.75

vire Lemire 14. Deux Guérin 56.75
A. Degro 9. + 9. R. Lemire 51.⁰⁰ 17.50 + 17.50

meille Guillaud 50. J. C. Lemire \$ 300. - + \$ 300. -
Suprême au Rai 29.43

Suprême et Durum 500 88² + 4⁵⁰
Gentil Frères 73. 90.34 + 138¹⁶

Département des Postes. Québec 605⁴⁴

J. R. Blanchard 159.78 H. G. Martel 50 do
S. V. Telephone 6⁰⁰ J. R. Blanchard * 96.60

Le Comité reconnaît au Conseil que la Corporation en sa qualité de bénéficiaire de la police No 6322554 New York Life, envoi au Comte de B. Beauchamp, cautionne ce dernier à donner son billet en règlement de la prime, le Conseil consentant au tel emprunt à moins la police si Québec. Le Greffier étant autorisé à faire à ce Compte finis dans le sens ci-dessus.

Les séances suivantes pour l'achat de Sécurité et de l'autorité des règlements Nos 90. et 93 sont adossées aux deux.

1^o Vassalle, Vézian & Baulais \$10000. 10 ans 98²⁶
pour l'emprunt 7000 à 5 ans 98⁵¹

avoir chez qui n'accompagne cette sommission.

2^o Haussman Bros.

\$10000 @	30 ans	98 ⁶²	{ 7000. @ 20 ans	98.6 ¹
10000 @	10 ans	98.53	7000 .. 5 ans	98.53

3^o Le brass Industrial, Limited. Québec.

\$10000	à 10 ans	97.81
---------	----------	-------

7000.00	@ 5 ans	98.31
---------	---------	-------

4 ^o La Corp. des Obligations Municipales.	
--	--

\$10000 @ 30 ans	96-
------------------	-----

" .. 10 ans	98-
-------------	-----

\$7000 à 5 ans	98 ⁵⁰
----------------	------------------

Le Comité après étude des conditions à faire reconnaître au Conseil d'accepter la sommission de Haussman Brothers, devant \$10000. à 30 ans 98⁶²
et 7000. à 20 ans 98⁵¹

Leclerc est fait à ces lettres du burs à M. le Maire demandant au Conseil de lui payer 6% au lieu de 5% sur ce qu'il se fait fabriquer à Wickham. Le Greffier est autorisé à lui répondre que le Conseil accepte sa demande.

Leclerc est fait d'une lettre au Dr. Oscar Marce, Secrétaire de l'Affaire Municipale informant le Conseil que un jeu d'argent a été dérobé au Comptoir pour l'achat de \$3000. que le Port, pas le règlement de 97 démontant un emprunt de \$50000. ne peut être appuyé. Leclerc est fait dans un rapport au Dr. J. Rayob une explication de ce tableau.

W. M. MacLean
Greffier

N. P. Kerscay
Maire

9 Decembre 1921

Prochain de Québec

Ville de Drummondville

A une séance régulière du Conseil Municipal de la Ville de Drummondville tenue aux burs et heures ordinaires des séances du Conseil vendredi le 9 Decembre 1921 il a été en approbation de la séance du 7 Dec 1921

Sont presents M. Nap Ganceau, Marie et M. les échevins A. Mercure, John Marce, Vire Lemire, H. G. Lindsay formant le quorum du Conseil sous la présidence de M. le Maire.

Les Minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

I'est proposé par Mr. John Marie secondé par Mr. Hesp. Lindsay que le rapport du comité du conseil en date de ce jour soit approuvé, ratifié et confirmé. Adopté.

M. John Marie propose secondé par M. A. Mercure qu'une réunion de \$6. sur le compte d'au de bide Dufort soit fait. Adopté.

- M. A. Mercure donne avis de moton que il proposera un règlement à l'effet d'exempter de taxes la Compagnie Dominion Steel & Dyeing Co. aux Lindsay Co.

Date du 15 Nov 1921 Les deux requêtes de Mr. A. Schwab demandant au Conseil pour la Compagnie Dominion Steel Dyeing and Furnishing Co. les mêmes priviléges

I'est proposé par Mr. A. Mercure secondé par Mr. Hesp. Lindsay que ces requêtes qui sont faites soient adoptées et que le fermier y demandant soit accordé.

I'est proposé par M. A. Mercure secondé par Mr. Hesp. Lindsay que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer à l'ordre de West Publ & Structural Works un bon de \$2000 portant intérêt à 6% par an et payable à deux mois. Ce bon est fait au profit de la construction du Pont et devant être payé une fois la facture de l'empot de 50000. pour la construction du nouveau Pont.

Proposé par Mr. A. Mercure secondé par Mr. Hesp. Lindsay que le conseil s'aguisse à vendredi le 16 courant. Adopté

Francisca

Geffier

Mr. St. Pierre
Magie

16 Decembre 1921

Province de Québec

Ville de Drummondville

A une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Drummondville, tenue aux armes et tenues ordinaires des séances du conseil, étant un ajournement de la séance du 7 dec 1921, du 7 ajanvier au 9 et du 9 à ce jour Vendredi le 16 Dec 1921. Sont présents M. Hesp. Lindsay, Maire et MM. les échevins J. W. St. Ouge, John. Marie, Dr. Leclerc, Mr. Lindsay et A. Mercure formant le quorum sous la présidence de M. le Maire.

Les minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

M. John Marie propose secondé par M. Dr. Leclerc que les comptes suivants soient approuvés et le Trésorier autorisé les payer. Adopté

West Plate 221.14	A. Montplaisir	\$ 50.00
Oscar Leclerc 60.00	St. John Guy Sac	17.70
Campbell Mechanic 100	H. Pellerin	{ 367.35 397 + 13.89
Def Landry 9.95	Co. Gosselin	35.45
J. R. Billon 11.85	A. Geranad	15.00
W. Gervenay 15.30	Leslo a Laro	10.24. 55
Jos Languier 9.27	Imp. Guimondelle	4.
J. Degré 9.	E. n. Pepin	84.30
A. Bell 30. 40.	A. Bell	31.50 Commiss. Guichon 5.40
De Saucier & fils 566	5 Chose	\$ 200.
S. Jones 13.60 + 17.00		

Leclerc est joint à une liste de Cie Jucker demandant au conseil de faire installer à la boîte de garde des pompiers une cloche d'alarme.

I'est proposé par Mr. J. W. St. Ouge secondé par M. A. Mercure que l'assemblée de ces élus soit autorisée à faire poser à la cloche d'alarme demandée par la Cie Jucker et que ce peu il soit autorisé à faire réparer leur cloche d'alarme par Mr. Bourassa à St. Omer. Accepté.

Mr. Leclerc est joint à un règlement exemptant de taxes pour 10 ans à la Cie Dominion Steel Dyeing & Furnishing Co. Ltd.

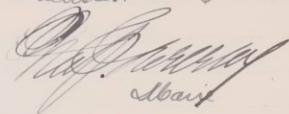
M. H. Lindsay propose secondé par M. Dr. Leclerc que M. Auguste Blainier soit autorisé à acheter 20 à 30 canards et bœufs pour le bistro municipal près du marché. Adopté.

I'est proposé par Mr. Oscar Leclerc secondé par Mr. John Marie que ce soit au cours de l'assemblée de la Cie Superieur à Drummondville le 20 courant un cortège composé du Maire, de M. H. Lindsay, leclerc et St. Ouge soit chargé d'établir un programme pour célébrer cet événement. Adopté.

M. A. Mercure propose secondé par Mr. J. W. St. Ouge que M. Hesp. Lindsay soit autorisé à acheter de Mr. Alf Bertrand au prix de \$ 40.00 le mètre

de ce dernier propos du Prof. Adopté:
M. Wap Lindsay propose seconde pour M. A. Mercure
que le conseil s'ajourne à vendredi 6 Janvier 1922
Adopté.

Hannescay
Geffier


Hannescay

3 Janvier 1922
Province de Québec
Ville de Drummondville

Une séance régulière du conseil Municipal
de la ville de Drummondville, tenue aux lieux et
heure ordinaires des séances du conseil mardi le
3 Janvier 1922. Sont présents M. Pap Darcen,
Mais et M. M. les échevins J. W. St. Ours, G. A. Scott,
J. Léveillé, John Marceau, Wap Lindsay, A. Mercure
formant le quorum sans le président M.
Le Maire.

Les membres de ce dernière séance sont lus
et approuvées.

Le Geffier fait lecture de l'avis de convocation
de la dernière assemblée et du certificat constat
tant que il a été signifié à tous les membres du
conseil.

M. A. Mercure propose seconde pour M. Lindsay
que les comptes suivants soient approuvés et le
Trésorier autorisé à les payer. Adopté
S. b. P. Co. 41⁰⁰ 48⁰⁰ 2⁰⁰ 2³⁰ + 4⁵⁰ 182.
85⁰⁰ 12⁰⁰ 17⁰⁰ 6³⁰ 50⁰⁰, 50⁰⁰, 189 58

Pelleter 5⁰⁰ 60.87 + 279.39

Simplic 5⁰⁰ 6⁰⁰ 17.39

Baudoin Robert 26.27

Mrs Gaillard 3⁰⁰ Demours 6.87

Terry 14.25 13⁵⁰ 6. 9²⁴ 122.75

Mrs Bouchard 7⁰⁰

J. C. Léveillé 47⁵⁰ # 121.90

Lévi repas 518.95 497.6. 317.60

C. P. R. 144.35 - 46 Garin 118 60

C. L. Barts 11⁰⁰ Fr. Degre 9²⁴

J. P. Montplaisir 2⁰⁰ 2⁹⁶ W. Pareleau 19 hours a
30 ds 5.70 6. N. Ry 41.

C. Gosselin 94.30 C. Bleau 1.50 323.47

S. John dry dock 6⁴⁵ Canadian Abattoir 14.85

O. Denme 15³⁰

Leclerc est fait d'une lettre au Dr. J. H. Robert pourront
certains suggestions concernant les brigades du feu
Cette lettre est reçue au Comité du Feu qui devra faire
rapport au conseil.

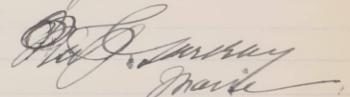
Propose par M. A. Mercure seconde par M. Denis Léveillé
que le Geffier soit autorisé à prendre un abonnement
sans frais à la revue Keylor à \$ 110. Adopté
Dr. M. Sicotte et J. Marceau Désobligés.

Il est proposé par M. H. Lindsay seconde par Dr. G.
Sicotte que le Geffier soit autorisé à acheter
1000 pieds de bois à la marque Keylor à 7¹² pour
le feu et 250 pieds pour la Campagne Campbell
Inraham. Les deux sont tenus devant le 31 Dec 1922
Adopté. Leclerc et J. H. Robert le règlement correspondant sera à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. J. W. St. Ours seconde par M.
A. Mercure que les renouvellements soient faits à
la Campagne Judds pour avoir bien sauter
puis leurs bûcherons à l'exception lors du feu à
l'Eglise. Adopté.

Propose par M. A. Mercure seconde par M. J. W.
St. Ours que le Conseil s'ajourne à mercredi
le 11 courant. Adopté.

Hannescay
Geffier


Hannescay
Geffier

11 Janvier 1922

Province de Québec

Ville de Drummondville

Une séance régulière du conseil Municipal de
la ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures
ordinaires des séances du conseil mercredi le 11
Janvier 1922, étant un ajournement de la séance
du 3 Janvier 1922.

Sont présents M. Pap. Darcen, Mais et M. M. les
échevins G. A. Scott, W. Lindsay, John Marceau